

**REPUBLIQUE DU NIGER**  
*Fraternité-Travail-Progrès*

**CABINET DU PREMIER MINISTRE**

**PROGRAMME PLATEFORME INTEGREE POUR LA SECURITE DE L'EAU AU  
NIGER (PISEN)**

**PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)**

**Date : Mai 2021**

## Table des matières

Liste des sigles et abréviations .....	i
Liste des tableaux .....	iii
Liste des Figure :.....	iv
<b>INTRODUCTION</b> .....	1
<b>I. OBJECTIFS ET DEMARCHE D'ELABORATION DU PMPP</b> .....	2
1.1 Objectifs du PMPP :.....	2
1.2 Sources d'information et activités antérieures de mobilisation des parties prenantes.....	3
1.3 Domaine d'application :.....	3
1.4 Méthodologie d'élaboration du PMPP.....	4
<b>II. DESCRIPTION DU PROJET</b> .....	4
2.1 Objectif de Développement du Projet .....	4
2.2 Composantes du Projet .....	5
2.2.1 Composante 1: Investissements intégrés pour la sécurité de l'eau .....	5
2.2.2 Composante 2: Expansion des services intégrés de l'eau .....	6
2.2.3 Composante 3: Gestion de Projet et Renforcement de capacités .....	7
2.2.4 Composante 4: Composante d'interventions d'urgence .....	7
2.3 Zones d'intervention du Projet .....	7
Région de Zinder, zone du sous bassin des Koramas, départements de Kantché, Magaria, Doungas, Mirriah, Gouré et DamagaramTakaya ; .....	8
<b>III. RISQUES SOCIAUX ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX POTENTIELS     DU PROJET</b> .....	8
3.1 Les risques socio-économiques .....	8
3.1.1 Les Risques liés aux problèmes de communication .....	8
3.1.2 Risque de désagréments/dégâts .....	9
3.2 Les Risques et impacts environnementaux, sécuritaires et sanitaires négatifs potentiels	10
<b>IV. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES</b> .....	10
4.1. Définition des parties prenantes.....	10
4.2. Parties affectées ou touchées par le Projet .....	11
4.3. Parties intéressées par le Projet ou autres parties concernées .....	13
<b>V. ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES</b> .....	14
5.1 Mobilisation des parties prenantes .....	14
5.2 Consultations inclusives de toutes les parties prenantes, pour un dialogue sur les impacts sociaux et environnementaux .....	19
5.3 Plan de mobilisation des parties prenantes selon les phases du projet : .....	21
5.4 Principes de consultation et d'engagement des parties prenantes.....	30
5.4.1 Ordre du jour structuré et messages clés : .....	31
5.4.2 Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes .....	31

5.4.	32
5.4.3 Communication écrite et visuelle :	32
5.4.4 Les Médias	32
5.4.5 Le téléphone	33
5.4.6 Les réseaux sociaux	33
5.4.7 Site Web du projet	33
5.4.8 Éléments de Stratégie de consultation des parties prenantes et de plan d'action de communication	33
5.5 Stratégie pour intégrer les voix et points de vue des groupes vulnérables	35
<b>VI. GESTION DES PLAINTES</b>	36
6.1 Objectifs et présentation du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)	36
6.2 Types de plaintes et conflits à traiter	37
6.3 Principales étapes de la procédure	38
6.4 Dépôt et enregistrement	38
6.5 Mécanisme de résolution	39
6.5.1 Compensations	39
6.5.2 Règlement des litiges à l'amiable par des comités de gestion des plaintes.	39
6.5.3 Règlement des litiges par voie judiciaire	40
6.5.4 Autres thématiques	40
6.7.5 Fermeture de la plainte	41
6.7.6 Suivi des plaintes et reportage	41
<b>VII. MISE EN OEUVRE DU PMPP</b>	41
7.1 Calendrier de préparation et de mise en œuvre du projet et de ses divers plans	41
7.2 Ressources/Budget	42
7.3 Fonctions et responsabilités de gestion	43
7.4 Suivi et reporting du PMPP	44
<b>ANNEXES</b>	45
Annexe 1 : Synthèse des parties intéressées par le Projet et nature des intérêts	45
Voir également section 4 .2 et 4.3 ci-dessus.	45
Annexe 2 : Parties prenantes publiques concernées du PISEN	48
<b>ANNEXE 3 : FICHE D'ENREISTREMENT ET DE TRAITEMENT DE PLAINTÉ</b>	50
<b>ANNEXE 4: Modèle Journal de consultation</b>	52
<b>Annexes 5 : Modèle de rapport de Consultation</b>	52
<b>NNEXE 6 : Formulaire de Feedback du projet aux populations ayant bénéficiées de consultations publiques en réponse à leur préoccupations ou questions.</b>	53
<b>ANNEXE 7 : Formulaire boîte à question</b>	54
<b>ANNEXE 8 : Principes de consultation et d'engagement des parties prenantes</b>	54

<b>ANNEXE 9 Listes des participants aux ateliers régionaux d'enrichissement et d'appropriation du PMPP du PISEN.....</b>	<b>59</b>
<b>ANNEXE 10 - Equipe de gestion du PMPP.....</b>	<b>5</b>

## **Liste des sigles et abréviations**

BAD : Banque Africaine de Développement.

BIT : Bureau International du Travail.

BM : Banque mondiale.

BNEE : Bureau National des Évaluations Environnementales.

CES : Cadre Environnemental et Social

CGES : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale

CGP : Comité de Gestion des Plaintes

CNSS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

CPR : Cadre de Politique de Réinstallation

CPRP : Cadre de Politique de Réinstallation des Populations

DPNHA : Document de Politique Nationale d'Hygiène et d'Assainissement

EAS/HS : Exploitation et Abus sexuel / Harcèlement Sexuel

EIESS : Étude d'Impact Environnemental et Social Simplifiée

EIESD : Étude d'Impact Environnemental et Social Détaillée

EES : Évaluation Environnementale et Sociale (ou Évaluation Environnementale Stratégique)

ERS : Evaluation préliminaire des Risques de Sécurité

EPI : Équipement de Protection Individuel

ES : Évaluation Sociale.

ESHS : Environnement, Santé, Hygiène et Sécurité.

FCV : Pays à risque de fragilité, de conflit et de violence

MAG : Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage.

MEL : Ministère de l'élevage

ME/SU/DD : Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable.

MGP : Mécanisme de Gestion des Plaintes.

MH/A : Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement.

MP : Ministère du Plan.

MPF/PE : Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant.

MSP : Ministère de la Santé Publique.

NES : Normes Environnementales et Sociales

NIES : Notice d'Impact Environnemental et Social

ODD : Objectifs du Développement Durable

OIT : Organisation Internationale du Travail.

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

ONAHA : Office National des Aménagements Hydroagricoles

PANGIRE : Plan d'Action National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau

PAP : Personnes Affectées par le Projet

PAR : Plan d'Action de Réinstallation (des PAP)

PEAMU : Projet Eau et Assainissement en Milieu Urbain.

PEES : Plan d'Engagement Environnement et Social

PGES : Plan de Gestion Environnementale et Sociale.

PGS : Plan de Gestion de la Sécurité

PHS : Plan d'Hygiène et de Sécurité.

PIB : Produit intérieur Brut

PISEN : Plateforme Intégrée de Sécurité de l'Eau au Niger

PMPP : Plan de mobilisation des parties prenantes

PN-AEPA : Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement

PPP : Partenariat Public-Privé

PROSEHA : Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement.

PSE : Projet Sectoriel Eau.

PSR : Plan Succin de Réinstallation (des PAP).

SFI : Société Financière Internationale

SPEN : Société de patrimoine des Eaux du Niger.

UGP : Unité de Gestion du Projet.

UCGP : Unité de Coordination et de Gestion du Projet.

UCP : Unité de Coordination du Projet.

VBG/EAS : Violence basée sur le genre/ Exploitation et Abus sexuel

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Types de déchets de chantier et impacts associés-----	28
<b>Tableau 2 : catégories de personnes affectées-----</b>	<b>31</b>
Tableau 3 : Parties intéressées par le Projet. -----	32
Tableau 4 : Parties prenantes concernées du PISEN, au niveau des ministères---	33
<b>Tableau 5 : Stratégie de consultation des parties prenantes-----</b>	<b>43</b>
Tableau 6 : Budget annuel estimatif du PMPP.....	52
Tableau 7 : Équipe de gestion du PMPP-----	53

**Liste des Figure :**

Figure 1 : Processus d'identification des parties prenantes -----**30**

Figure 2 : Schéma conceptuel de la dynamique des parties prenantes du projet PISEN –34

Figure 3 : Articulation du mécanisme du règlement des plaintes

## **INTRODUCTION**

### **Contexte**

Le Niger étant un pays sahélien, il est confronté à un certain nombre de défis qui se renforcent mutuellement et qui aggravent la sécurité de l'eau. Parmi ces défis figurent la forte variabilité climatique, la dégradation des ressources naturelles, la fragilité et la croissance démographique rapide.

La pauvreté omniprésente du Niger est liée à la dépendance totale des communautés aux ressources naturelles, en particulier dans les zones rurales, mais aussi indirectement dans les milieux urbains. Cette dépendance est davantage exacerbée par la capacité limitée de ces communautés à faire face aux effets du changement et variabilités climatiques et aux lacunes existantes en matière d'infrastructures. Cet état de fait s'accompagne d'une exploitation irrationnelle, des ressources naturelles avec comme conséquence, la dégradation des terroirs et des écosystèmes.

Les mesures d'adaptation au changement climatique et de protection des ressources en eau du Niger se sont révélées inadéquates pour relever ces défis, tandis que l'absence d'un système de protection sociale complet a renforcé les pièges de la pauvreté qui prévalent.

Pour réduire la fragilité, accroître la résilience face à la variabilité climatique et jeter les bases d'un développement socio-économique durable au Niger, l'adoption, entre autres, d'une approche systématique d'interventions bien coordonnées dans le secteur de l'eau s'avère nécessaire. Cette approche viserait à soutenir des interventions d'amélioration des moyens de subsistance auto-renforcées, du niveau des ménages au niveau régional, par des interventions ciblées sur les bassins versants. Ces interventions porteraient sur la gestion des ressources en eau et la régénération des écosystèmes, l'irrigation et l'agriculture pluviale optimisée, l'amélioration de la gestion des inondations et l'élargissement de l'accès à l'eau potable et aux installations sanitaires durables et gérées en toute sécurité.

Pour répondre à cet impératif, le Gouvernement du Niger prépare avec l'appui de la Banque mondiale, le projet « Plateforme Intégrée de Sécurité de l'eau au Niger (PISEN) ». Le projet proposé vise à remédier aux problèmes liés à la protection, à la gestion et à la connaissance des ressources en eau et des environnements naturels associés afin de contribuer à la gestion intégrée de l'eau et un accès durable à la ressource pour tous les Nigériens.

Le PISEN vise à promouvoir le développement socio-économique par : (i) l'augmentation de la disponibilité des ressources en eau pour les usages domestiques (ex : WASH) et productifs (ex : l'irrigation) afin de favoriser la croissance économique et d'améliorer les moyens de subsistance ; (ii) une meilleure protection et la durabilité des ressources en eau par le développement des écosystèmes des bassins versants ; et (iii) l'amélioration de la résilience de la population de la zone du projet et de sa capacité à faire face au changement et variabilité climatiques

Dans le cadre de la préparation du PISEN, il est requis l'élaboration d'un certain nombre d'instruments de sauvegarde environnementale et sociale dont un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP).

En effet, la participation et l'engagement des parties prenantes est un processus inclusif qui doit être suscité et mené tout au long du cycle de vie du projet. Lorsqu'il est conçu et mis en œuvre de manière appropriée, il permet de construire de relations fortes, constructives et sensibles qui sont essentielles à la bonne gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux du projet. L'adhésion des parties prenantes est plus efficace lorsqu'elle commence à un stade précoce du processus de développement du projet et fait partie intégrante des décisions précoces et de l'évaluation, de la gestion et du suivi des risques et des impacts environnementaux et sociaux du projet.

Le présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) présente le processus de consultation et d'engagement des parties prenantes pour le projet. Il décrit une approche systématique de l'engagement des parties prenantes qui aidera le projet PISEN à développer et à maintenir au fil du temps une relation constructive avec les parties prenantes pendant toute la durée du projet.

Il a été présenté aux parties prenantes au cours des mois de mars et avril 2021 et a tenu compte de leurs avis et suggestions. Il sera rendu public et diffusé le plus tôt possible, avant l'évaluation formelle. Il s'agit d'un document évolutif, qui sera mis à jour au fur et à mesure du développement du PISEN notamment pour intégrer les données des Evaluations environnementales et sociales et les consultations publiques à venir dans le cadre du présent projet.

## **I. OBJECTIFS ET DEMARCHE D'ELABORATION DU PMPP**

### **1.1 Objectifs du PMPP :**

Le plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) a pour objectifs :

- ✓ Identifier les parties prenantes et leurs préoccupations ;
- ✓ Établir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra au projet de bien identifier ces dernières et de nouer et maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le PPA ou le projet, une relation constructive ;
- ✓ Évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale ;
- ✓ Encourager la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le PPA ou le projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir ;
- ✓ S'assurer que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet ;
- ✓ Mettre en place un mécanisme de gestion de plaintes permettant aux parties affectées par le projet d'évoquer leurs préoccupations et de porter plainte au niveau de l'Unité de Préparation du Projet ou à la justice nationale.

## 1.2 Sources d'information et activités antérieures de mobilisation des parties prenantes

**Soulignons enfin, que le présent PMPP a été élaboré sur la base des :**

- ✓ Normes Environnementales et Sociales (NESn°10) : Mobilisation des parties prenantes ;
- ✓ Normes Environnementales et Sociales 1 (NES1) : Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux.
- ✓ La note conceptuelle du projet, fruit d'une étroite collaboration intersectorielle entre différents départements ministériels du Niger et le groupe de la Banque mondiale dans le cadre des consultations soutenues par le dialogue technique de la Plateforme de l'Eau du Niger,
- ✓ Des informations issues des consultations publiques réalisées dans le cadre de évaluations environnementales et sociales (EIES, Évaluations sociales, PAR, Audit) l'élaboration du CGES du PISEN,
- ✓ L'Enrichissement du premier draft du présent PMPP par les parties prenantes lors des ateliers de présentation et d'enrichissement du PMPP dans l'ensemble des huit (08) capitales régionales du Niger en mars et avril 2021. Voir listes de présence en Annexe. Au cours de ces ateliers les parties prenantes ont demandé des éclaircissements complémentaires sur la nature et l'envergure du projet et ont émis des souhaits ou attentes pour l'extension du projet dans certaines départements ou communes. C'est ainsi qu'il a été demandé que le projet couvre aussi la région de Niamey. De même des Universités de l'Intérieur du pays ont posé des questions sur comment les intégrer dans les activités du projet. Des interventions ont concerné aussi le volet Mécanisme de gestion des plaintes pour souhaiter qu'il favorise la conciliation et l'importance de choisir les membres des comités de gestion des plaintes sur la base de critère de compétence.
- ✓ Plusieurs expériences de Plan de mobilisation des Parties Prenantes de projets de la sous-région Ouest Africaine financés par des bailleurs de fonds internationaux dont principalement la BAD et la Banque mondiale.

## 1.3 Domaine d'application :

Le domaine d'application des activités de mobilisation des parties prenantes au projet s'applique aux individus et aux groupes (selon la norme NES n°10) qui :

- a) sont ou pourraient être touchés par le projet (les parties touchées par le projet) ;
- b) peuvent avoir un intérêt dans le projet (les autres parties concernées).

La mobilisation des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des activités du projet, renforcer l'adhésion des parties prenantes et contribuer sensiblement à une conception et une mise en œuvre réussies de ces mêmes activités.

Le présent PMPP a été discuté avec les parties prenantes et a tenu compte de leurs avis et suggestions au cours du second semestre 2020 dans le cadre des activités d'un comité

technique interministériel mis en place par Arrêté de la Ministre du Plan. Il sera rendu public et diffusé par le ministère de l'hydraulique et de l'assainissement le plus tôt possible avant l'évaluation formelle du projet.

L'un des préalables du soutien du Groupe de la Banque mondiale au projet est que les fonds d'investissement intègrent dans leurs opérations de financement, les exigences du développement durable, le respect des normes de performance environnementales et sociales définies dans le Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque Mondiale, ainsi que les lois et réglementations en vigueur au niveau national et qui sont pertinentes en matière environnementale et sociale.

#### **1.4 Méthodologie d'élaboration du PMPP**

La méthodologie d'élaboration du plan de mobilisation a reposé sur les éléments suivants :

- Analyse de la documentation disponible ;
- La tenue de rencontres et entretiens avec les parties prenantes (notamment le comité interministériel de préparation du projet ; les projets et ONG intervenant dans la zone d'intervention du projet (la liste des personnes rencontrées est jointe en annexe 10) ;
- Les visites de terrain dans les zones d'implantation du projet en vue d'appréhender le contexte d'intervention du projet, informer les autorités administratives, échanger avec les techniciens du secteur et consulter les communautés locales, et les acteurs de terrain sur leurs préoccupations et attentes ainsi que la meilleure stratégie pour assurer leur pleine participation aux activités du PISEN.

## **II. DESCRIPTION DU PROJET**

### **2.1 Objectif de Développement du Projet**

Les objectifs de développement du projet sont de renforcer la gestion des ressources en eau, accroître l'accès aux services d'eau et améliorer la résilience à la variabilité de l'eau induite par le climat dans certaines zones du Niger.

De façon spécifique, le projet vise à (i) améliorer la connaissance des ressources en eau et la capacité de gestion au moins dans la zone du projet ; (ii) mobiliser les ressources en eau et promouvoir leur utilisation durable dans divers secteurs, notamment pour la consommation, l'irrigation, l'élevage et la pisciculture ; (iii) restaurer certains paysages de bassins versants dans la zone du projet afin d'améliorer la résilience des moyens de subsistance agricoles et ruraux et de restaurer les fonctions des écosystèmes dans la conservation des terres et de l'eau ; (iv) améliorer les revenus des ménages et la sécurité alimentaire en développant la collecte des eaux de pluie, la gestion de l'humidité des sols, la petite irrigation en vue d'améliorer la productivité agricole et la pisciculture lorsque cela est possible ; et (v) améliorer l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement.

## 2.2 Composantes du Projet

### 2.2.1 Composante 1: Investissements intégrés pour la sécurité de l'eau

La composante 1 vise à soutenir le développement institutionnel pour une meilleure gestion des ressources en eau, ainsi que les investissements en amont dans la restauration des bassins versants et la mobilisation des ressources en eau. Il comprend trois sous-composantes interconnectées qui doivent être coordonnées et mises en œuvre par les institutions PANGIRE et les ministères sectoriels concernés.. La composante est organisée en trois sous-composantes dont:

- Sous-composante 1.1: Gestion des ressources en eau et des risques climatique : Alors que le PANGIRE met à juste titre l'accent sur la décentralisation et l'engagement des communautés locales, la faible capacité des agences étatiques et les contraintes liées à la fragilité nécessitent une approche pragmatique et progressive du développement institutionnel. En conséquence, dans la première phase (couvrant les deux premières années), le projet se concentrera sur le renforcement des capacités techniques et de gestion des institutions de la plate-forme de l'eau récemment créées dans trois des 10 sous-bassins prioritaires dans le cadre du PISEN. Cet objectif sera atteint grâce à une approche « d'apprentissage par la pratique », par laquelle ces institutions seront engagées dans la planification et la mise en œuvre des investissements multisectoriels financés par le projet. Cette phase soutiendra également le pilotage, l'évaluation et la conception d'un modèle efficace pour l'engagement des communautés locales et le dialogue de la société civile sur l'eau au Niger. Ce modèle tirera parti des ONG/OCB existantes ayant fait leurs preuves pour faciliter la participation des groupes vulnérables comme les femmes et les jeunes, en s'attaquant à la fois aux obstacles auto-perçus et imposés socialement/de l'extérieur. La phase suivante, éclairée par les enseignements de la première, soutiendra la mise en place et le renforcement des capacités des institutions de la plateforme de l'eau dans les sept sous-bassins restants, y compris la préparation des plans d'action de développement SDAGE et SAGE aux niveaux des sous-bassins et des communes respectivement. La deuxième phase comprendra l'expansion du processus d'engagement communautaire et de dialogue avec la société civile pour la planification participative et la mise en œuvre d'investissements de projets multisectoriels dans tous les sous-bassins restants..
- Sous-composante 1.2: Restauration de l'environnement des bassins versants : Cette sous-composante soutiendra les activités de restauration des bassins versants en utilisant une approche intégrée du paysage et des écosystèmes. L'objectif sous-jacent de la planification et de la gestion intégrées du paysage est de trouver et de promouvoir des synergies entre les activités qui améliorent les systèmes de production et les moyens de subsistance, augmentent la capacité à faire face aux risques croissants de sécheresse et d'inondation, soutiennent la conservation de la biodiversité et les services écosystémiques, et améliorent la séquestration du carbone. Il s'agira notamment de clarifier le régime foncier à travers les COFOCOM et COFODEP, l'adoption de pratiques de gestion durable des terres et la mise en place de systèmes d'information foncière. Ces activités seront mises en œuvre par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification (ME/LCD) , complétées par un cabinet d'appui à la mise en œuvre. Une

*approche cadre éclairera la sélection des interventions étant donné que les études en cours pour définir l'ampleur exacte et la localisation des activités dans chaque commune ne seront pas finalisées avant l'évaluation du projet. Selon le bassin versant, les activités peuvent inclure : (i) le reboisement, (ii) la restauration/régénération des terres, (iii) l'agroforesterie, (iv) le développement de la chaîne de valeur des produits forestiers non ligneux, et (v) le développement de la pêche et l'aquaculture dans les petits réservoirs mobilisés dans le cadre de la sous-composante 1.3. La sélection des activités sera basée sur des critères de sélection qui incluent, entre autres, le statut foncier, l'engagement de la communauté pour une gestion durable et si le site répond aux exigences techniques.*

- Sous-composante 1.3: Mobilisation des Ressources en Eau: Cette sous-composante soutiendra la construction et la réhabilitation d'infrastructures polyvalentes de collecte des eaux de pluie (déversoirs d'épandage et de percolation), de captage et de stockage, ainsi que les investissements de contrôle des crues et de protection des berges sur les rivières éphémères. L'objectif principal de cette sous-composante est d'améliorer la résilience des communautés aux effets de la variabilité climatique à travers: a) la mobilisation des ressources en eau pour soutenir l'expansion des services d'eau intégrés dans le cadre des sous-composantes 2.1. et 2.2, améliorant ainsi la résilience à la sécheresse ; et b) la prévention des inondations dans les champs agricoles. Le programme d'investissement sera mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture (MAG), complété par un cabinet d'appui à la mise en œuvre.

### **2.2.2 Composante 2: Expansion des services intégrés de l'eau**

Cette composante s'appuie sur les activités menées dans le cadre de la composante 1, en particulier:

- la gestion des ressources en eau dans la sous-composante 1.1 ;
- l'atténuation de la contamination fécale des sources d'eau dans la sous-composante 1.2 ;
- et la mobilisation des ressources en eau dans la sous-composante 1.3.

Cette composante comprend les sous-composantes suivantes : (i) Expansion des services de développement rural, (ii) Expansion des services l'alimentation en eau potable et (iii) l'assainissement et les communications pour le changement de comportement.

- Sous-composante 2.1: Expansion des services de développement rural: Cette sous-composante appuiera:
  - ✓ La mise en œuvre de la stratégie de la petite irrigation au Niger (SPIN) par l'appui au développement des périmètres irrigués communautaires et individuels intégrant les ouvrages d'exhaure, les infrastructures d'irrigation et la sécurisation des périmètres.
  - ✓ La mise en œuvre de l'hydraulique pastorale.
  - ✓ Le secteur d'élevage (activités économiques autour des points d'eau).
  - ✓ Le secteur de la pêche (empoisonnement des mares, pisciculture, renforcement des capacités).
- Sous-composante 2.2: Expansion des services l'alimentation en eau potable : Cette sous-composante appuiera:

- ✓ Dans la zone du projet, améliorer un service de qualité d'AEP à travers la construction/réhabilitation d'AEP multi-village afin dans certaines zones semi-urbaines et rurales conformément au PROSEHA.
- ✓ La mise en place d'une institution dédiée pour la gestion du patrimoine en milieu rural (Agence de l'hydraulique rurale) afin de renforcer les capacités de gestion et la délivrance de meilleurs services.
- ✓ La mise en œuvre du schéma directeur d'hydraulique urbaine à Niamey.

Par conséquent, la fourniture de services d'approvisionnement en eau aux centres de santé et aux écoles sera incluse pour améliorer encore la santé communautaire grâce à la prévention des maladies d'origine hydrique, du choléra, du COVID 19, etc.

- Sous-composante 2.3: Assainissement et Communication pour un changement de comportement: cette sous-composante appuiera la construction d'infrastructures de latrines et la distribution de kits d'hygiène dans les endroits relevant du public et jugés critiques tels que les centres de santé, les écoles, les marchés et les gares routières. Au-delà de la construction de ces infrastructures d'assainissement, la composante mettra à profit la communication comportementale, y compris l'ATPC, pour sensibiliser et déclencher un changement de comportement pour l'hygiène et l'assainissement, mais aussi pour soutenir le développement des opportunités d'emploi et des chaînes de valeur autour de l'assainissement.

### ***2.2.3 Composante 3: Gestion de Projet et Renforcement de capacités***

Cette vise à financer les coûts opérationnels de l'unité de gestion et de coordination du projet (UGCP). Elle appuiera (i) la coordination et la gestion des activités du projet, (ii) le financement et le contrôle qualité des documents de sauvegarde, (iii) le renforcement des capacités des agences d'exécution du projet, (iv) le suivi-évaluation (S&E) et la gestion des connaissances des activités du projet et (v) la mise en œuvre du mécanisme d'engagement citoyens et de règlement des griefs en étroite collaboration avec les agences d'exécution, les communes et les communautés bénéficiaires

### ***2.2.4 Composante 4: Composante d'interventions d'urgence***

Cette composante permettra aux gouvernements de mobiliser rapidement les fonds du projet en cas d'urgence qui nécessitera une intervention immédiate de relèvement et de reconstruction. Elle soutiendra donc la capacité de préparation et de réponse aux situations d'urgence du Niger, y compris le financement de biens d'urgence critiques ou de relèvement d'urgence et des services associés, ainsi que la fourniture ciblée d'un soutien post-catastrophe aux ménages et aux individus touchés.

## **2.3 Zones d'intervention du Projet**

La sélection des zones d'intervention du projet est basée sur une considération des sous-bassins versants et prend en compte : (i) les caractéristiques des sous-bassins et (b) et le type d'activités d'investissement dans les sous-bassins sélectionnés. Ainsi, les zones présélectionnées pour la mise en œuvre du projet PISEN sont :

- Région d'Agadez, zone du sous bassin des Koris de l'Aïr (Télloua), départements de Tchirozerine et d'Agadez ;
- Région de Diffa, zone du sous bassin du Manga, départements de Diffa, Goudoumaria et Mainé Soroa,
- Région de Dosso, zone du sous bassin de Dallol Maouri, départements de Gaya, Dioundjou, Tibiri et Dogon Doutchi ;
- Région de Maradi, zone des sous bassins des Goulbi N Maradi et Goulbi N Kaba, départements de Madarounfa, Guidan Rounjdji, Aguié, Tessaoua, Gazaoua et Mayahi ;
- Région de Tahoua, zone des sous bassins de la Maggia et de la Basse Vallée de la Tarka, départements de Bouza, Madaoua, Malbaza, Konni et Illéla ;
- Région de Tillabery, zone des sous bassins de la Sirba et du Dargol, départements de Gotheye, Téra, Say, Kollo et Torodi ;

Région de Zinder, zone du sous bassin des Koramas, départements de Kantché, Magaria, Doungas, Mirriah, Gouré et DamagaramTakaya ;

### **III. RISQUES SOCIAUX ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX POTENTIELS DU PROJET**

L'expérience des projets précédents au Niger (PSE, PEAMU, etc...) dans le secteur de l'Eau et de l'Assainissement et l'exploitation de la documentation d'évaluations environnementales et sociales de projets d'infrastructures d'autres pays de la sous-région, ainsi que les visites des sites et les rencontres avec les parties prenantes donnent des informations essentielles sur les enjeux, risques et impacts environnementaux et sociaux liés au Projet de cette nature. Ces informations et données du secteur de l'Eau et de l'Assainissement seront complétées par celles des activités complémentaires du présent projet telle que les volets irrigation et restauration des terres relevant des secteurs de l'Agriculture/Élevage et de l'Environnement/développement durable.

#### **3.1 Les risques socio-économiques**

En termes d'infrastructures, d'eau potable, d'assainissement, de santé et d'éducation, d'accès routier et d'électricité, d'emploi et d'activités économiques, qui génèrent des attentes parfois démesurées à l'égard des bénéfices potentiels du Projet. Pour ce type de risques, les mesures d'atténuation seront plutôt des mesures de bonification des impacts positifs du projet. Ces impacts et mesures doivent être mieux identifiés à travers les consultations publiques lors des évaluations environnementales et sociales qui seront menées.

##### **3.1.1 Les Risques liés aux problèmes de communication**

Les risques sociaux liés aux orientations stratégiques et à la communication concernent, entre autres, le non-respect des engagements, une communication inappropriée ou une mauvaise divulgation des informations, une faible implication de la presse et des organisations de la société civile, une politisation ou discrimination dans le processus de dialogue avec les parties prenantes et la non prise en compte des besoins des personnes et groupes vulnérables. Les mesures d'atténuer ces risques comprennent (i) une implication la plus exhaustive possible de

toutes les parties prenantes, (ii) le suivi-évaluation du respect des engagements inscrits dans les différents documents du projet dont le présent le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), les Plans d'Action de Réinstallations (PAR) et le mécanisme de gestion des plaintes, (iii) le recrutement d'un Spécialiste Communication et Engagement Citoyen au niveau de l'Unité de Gestion du Projet (UGP), (iv) l'élaboration et la mise en application d'un plan de communication, (v) une prise en compte effective des préoccupations et besoins des personnes et groupes vulnérables, et la présence de biens matériels (bâti de divers usages, champs, ateliers, boutiques, ...) qui seront impactés par la réalisation du projet.

La mitigation de ce type de risque réside principalement dans l'élaboration et la mise en œuvre effective d'évaluations environnementales spécifiques telles qu'un Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) des Populations Affectées par le Projet (PAP) ainsi que des Plans d'Actions de Réinstallation (PAR).

### **3.1.2 Risque de désagréments/dégâts**

La phase de réalisation des travaux comporte son lot d'impacts et de risques sociaux, notamment la réduction de l'espace dans les quartiers traversés et l'obstruction des voies d'accès, les nuisances sonores, la poussière, la cohabitation du chantier avec la nécessité de la continuité des autres activités des zones traversées, la difficulté de stationnement et l'afflux de populations à la recherche de travail lors des travaux (perturbations sociales et culturelles). La réalisation des travaux peut aussi occasionner des dégâts mitoyens à des tiers situés hors des emprises formelles. La discipline de chantier étant difficile à garantir lors de la phase des travaux, des dommages causés à des tiers pourraient survenir. Ainsi, des mesures d'atténuation sont prévues dans les instruments préparés, tels que le CPRP et le CGES qui seront complétés par des EIES avec PGES ainsi que par des PAR Parmi ces mesures sont :

- Veiller à l'application et au suivi des mesures de réduction des nuisances contenues dans le PGES des EIES;
- Prendre en compte ces aspects dans l'ingénierie de travaux ;
- Mettre en place des campagnes d'IEC destinées à ces cibles ;
- Mettre en place un dispositif efficace de collecte et de remontée des griefs ;
- Impliquer les autorités locales dans la surveillance et le suivi des travaux.
- **Délimiter et matérialiser l'emprise des travaux ;**
- **S'assurer que les entreprises respectent les prescriptions techniques et normes de sécurité lors des travaux ;**
- **S'assurer que ces aspects soient inscrits dans les cahiers des charges des entreprises ;**
- **Mettre en place un dispositif efficace de collecte et de remontée des griefs ;**
- **Impliquer les autorités locales dans la surveillance et le suivi des travaux.**

### **3.2 Les Risques et impacts environnementaux, sécuritaires et sanitaires négatifs potentiels**

Les différentes phases du programme PISEN sont susceptible d'avoir des risques et impacts dont principalement :

- des accidents du travail,
- des accidents de la circulation,
- des nuisances comme les poussières, les gaz et le bruit,
- des expositions à des produits dangereux comme les engrais et pesticides,
- insécurité publique (terrorisme armé ou autres),
- propagation de maladies transmissibles comme les IST, VIH/SIDA, Covid 19....
- atteinte aux composantes biophysiques du milieu
- ect...

Les risques et impacts ainsi que leur mesures d'atténuation ont été traités dans les études cadre environnementales et sociales suivantes réalisées au cours du premier semestre 2021 :

- Cadre de Gestion Environnementale et Sociale : CGES,
- Plan de Gestion Intégrée des Pestes et Pesticides (PGIPP),
- Plan de Gestion de la Biodiversité (PGB).

En plus, une Evaluation préliminaire des Risques de Sécurité(ERS) a été réalisée au cours du troisième trimestre 2021.

Les mesures d'atténuation de ces risques et impacts potentiels seront approfondies à l'issue des études spécifiques aux sites du programme (EIES et PGES essentiellement).

## **IV. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES**

### **4.1. Définition des parties prenantes**

Les parties prenantes du Projet sont classées en deux (02) principales catégories que sont les parties affectées (ou touchées) et les parties intéressées (ou autres parties concernées) :

- **Les parties affectées par le Projet (ou parties touchées)**, c'est à dire les personnes ou institutions qui sont affectées par au moins l'un des impacts potentiellement négatifs du Projet. Il s'agit essentiellement des personnes qui seront affectées par des impacts socio-économiques comme l'acquisition de leurs terrains pour nécessités par le Projet, et des personnes qui seront affectées par les impacts environnementaux et sanitaires potentiellement négatifs qui seront identifiés par les évaluations environnementales et sociales (EES) à venir ;

Notons que dans cette catégorie, il y a un groupe nécessitant une attention particulière qui est constitué des personnes vulnérables à savoir des Personnes susceptibles d'être touchées de

manière disproportionnée ou davantage défavorisées par le Projet par rapport à d'autres groupes en raison de leur vulnérabilité et cela peut nécessiter des efforts d'engagement spéciaux pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet.

- **Les parties intéressées par le Projet (ou autres parties)**, qui comprennent les agences publiques concernées par les procédures mises en jeu par le Projet, les bénéficiaires du Projet (résidents et entreprises), les organisations non gouvernementales et de la société civile intéressées par le Projet, les syndicats, les entreprises susceptibles de participer à la construction ou à l'exploitation du Projet, ainsi que la presse.

La figure 1 ci-dessous illustre le processus d'identification des parties prenantes et la figure 2 schématise les relations dynamiques entre les différentes parties prenantes.

#### **4.2.Parties affectées ou touchées par le Projet**

Il s'agit essentiellement des parties prenantes suivantes :

- Personnes physiquement déplacées ;
- Personnes économiquement déplacées (personnes dont les terres ou les bâtis sont affectés par le Projet) ;
- Villages voisins du Projet susceptibles d'être affectés positivement par certains bénéfices du Projet et négativement par les impacts environnementaux et sociaux des phases construction et exploitation ;
- Migrants attirés par le projet, dans l'espoir d'obtenir un emploi avant le début de l'exécution des travaux ;
- Populations locales dont le patrimoine culturel est affecté par le Projet ;
- Personnes des villages avoisinants qui peuvent fournir de la main d'œuvre.

Le tableau 1 suivant présente ces parties prenantes affectées plus en détail.

**Tableau 1** : catégories de personnes affectées

<b>Catégories de parties prenantes Affectées ou touchées</b>	<b>Parties prenantes</b>	<b>Observations</b>
Personnes physiquement déplacées	Les propriétaires de maisons d'habitation	Le projet à travers les autorités locales est invité à trouver aux personnes ainsi affectées, des habitations non loin de leurs activités sources de revenus et autres activités à caractère social

<b>Catégories de parties prenantes affectées ou touchées</b>	<b>Parties prenantes</b>	<b>Observations</b>
		comme les écoles de leurs enfants.
Personnes économiquement déplacées dans les villages dont une partie des terres/biens fait partie de l'emprise du projet.	Les propriétaires terriens, les fermiers, les propriétaires de bâtis commerciaux, les propriétaires de terrains lotis, les exploitants agricoles, les planteurs, les propriétaires d'équipements, les détenteurs de droits sur d'éventuels vestiges archéologiques, etc.	Ces différentes catégories seront décrites en détail dans le PAR.
Villages voisins du Projet susceptibles d'être affectés positivement par certains bénéfices du Projet et négativement par les impacts environnementaux et sociaux des phases construction et exploitation	Villages voisins reliés aux localités traversées par les infrastructures construites.	Par exemple les villages se trouvant au niveau des forages ou entre les forages et une station de pompage (de reprise) d'une part et entre une station de reprise et un château d'eau seront desservis en eau en guise de bonification du projet.
Personnes utilisant des ressources agricoles, foncières ou naturelles telles que les forêts/la diversité biologiques.	Cas des populations exploitant les plantes médicinales ou alimentaires, les produits de chasse, de la pêche...	
Migrants attirés par le projet, dans l'espoir d'obtenir un emploi avant le début de l'exécution des travaux	Personnes valides Nigériennes ou non provenant des autres régions du pays, notamment jeunes sans emploi attirés par la perspective d'un emploi et/ou d'une formation.	
Populations autochtones et allochtones dont le patrimoine culturel est affecté par le Projet.	Utilisateurs des sites culturels affectés	

<b>Catégories de parties prenantes Affectées ou touchées</b>	<b>Parties prenantes</b>	<b>Observations</b>
Personnes des villages avoisinants qui peuvent fournir de la main d'œuvre.	Les personnes valides provenant des autres villages des communes bénéficiaires du projet.	

#### 4.3. Parties intéressées par le Projet ou autres parties concernées

Il s'agit essentiellement des parties prenantes suivantes qui peuvent avoir un intérêt dans le projet:

- Les populations bénéficiaires du projet que sont les populations principalement agriculteurs et éleveurs des zones d'intervention du projet qui veront leur production et autres services améliorés ainsi que leur cadre de vie à travers des services d'eau potable et d'assainissement ;
- Services de l'État au niveau central ayant un rôle dans l'approbation et la réalisation du Projet (pour plus de détails voir l'Annexe 1 ci-dessous): des Maitres d'Ouvrages ou Agences d'exécution que sont le MHA/DGA(Eau et Assainissement), la SPEN(Eau potable); le MAG/DGGR Agriculture, Génie rural, Ministère de l'élevage (MEL), ONAHA, MSP/DHP-EPS, MPF/PE (Santé publique) et ME/LCD(Environnement et lutte contre la désertification en charge de la protection de la nature)...
- Services décentralisés de l'État ayant un rôle dans les procédures d'expropriation et de compensation, ou dans le suivi environnemental du Projet, particulièrement au niveau des communes ou Préfecture bénéficiaires du projet : Service domanial, Service de l'Environnement, Service de l'hygiène et de l'Assainissement, Service de l'Hydraulique et de l'Assainissement, ainsi que les Commissions Foncières (COFO départementales et communales)
- Divers organismes étatiques ou paraétatiques jouant un rôle dans la gestion des

Travailleurs, la protection sociale : Inspections du travail, l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE : Direction nationale et Directions régionales), Caisse Nationale de Sécurité Sociale ( CNSS pour l'assurance maladie, accidents du travail et retraite) ;

- Les syndicats et chambres de commerce et d'industrie, aux niveaux central et local ;
- Les organismes de gestion des forêts classées et autres aires protégées ;
- Les autorités coutumières locales ;
- Les autorités religieuses locales ;
- Les ONG dont l'aire d'intérêt est environnementale et/ou sociale, le secteur de l'Eau et de l'Assainissement, de l'Agriculture et de l'élevage dont principalement la

Plateforme paysage, le Réseau des Journalites dans le secteur de l'Eau et de l'Assainissement, ABC Ecologie

- Les organes de presse.
- Secretariat de la convention de RAMSAR
- les organisations (collectifs) de femmes et de jeunes ;
- les agriculteurs et les éleveurs (y compris non-sédentaires)
- le secteur privé (fournisseurs divers : matériel d'hydraulique, d'Assainissement, d'Irrigation, d'engrais et de pesticides).
- Des états voisins notamment ceux qui partagent les sous bassins concernés : Burkina Fasso, Benin et Nigéria

Le tableau en Annexe 1 apporte des précisions sur ces parties prenantes. Quant au tableau en Annexe 2 : « Parties prenantes publiques concernées du PISEN », donne la liste des directions ou autres structures au sein des principaux Ministères concernés par le PISEN.

## **V. ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES**

Conformément aux dispositifs de la NES n°10, cette section décrit une approche complète et équilibrée de mobilisation sociale des parties prenantes et leur information sur les activités qui seront mises en œuvre par le projet dont les activités adaptées aux phases / développements spécifiques du projet et les activités d'engagement de routine.

### **5.1 Mobilisation des parties prenantes**

Les objectifs de mobilisation des parties prenantes visent à impliquer la participation active de toutes les parties prenantes dans les processus décisionnels, pour favoriser le dialogue, réduire les tensions, protéger les droits de tout un chacun par rapport aux impacts positifs du projet, y compris des minorités et des catégories sociales marginalisées.

La mobilisation de toutes les parties prenantes est un processus inclusif, itératif, continu et élargi qui réunit les responsables du projet et toutes les parties prenantes tout au long du projet. Cette mobilisation comporte plusieurs activités et approches distinctes et complémentaires. Le but est de mettre en place et entretenir des relations ouvertes et constructives avec l'ensemble des parties prenantes, pour faciliter la gestion du projet et de ses activités, y compris leurs effets et risques environnementaux et sociaux. Les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux .

Toutes les parties prenantes seront mobilisées pendant toute la durée de vie du projet, en commençant le plus tôt que possible pendant le processus de préparation du projet et en suivant un calendrier qui permet des consultations approfondies avec les parties prenantes sur la conception du projet. Des informations à jour, pertinentes, compréhensibles et accessibles seront fournies à toutes les parties prenantes, avec une attention particulière pour les personnes identifiées comme étant défavorisées ou vulnérables. Toutes les parties prenantes devront

pouvoir consulter l'information relative au projet, en étant protégées de toute manipulation, interférence, coercition, discrimination et intimidation.

Dans cette perspective les documents suivants sont préparés :

- Un Cadre de Gestion environnementale et sociale (CGES),
- Un cadre de politique de réinstallation de population (CPRP),
- Une Procédure de gestion de la main d'œuvre (PGMO) couvrant l'ensemble du projet de façon transversale ;
- Un plan de gestion intégrée des pestes et pesticides (PGIPP) ;
- Un plan de gestion des ressources naturelles biologiques ;
- Un plan de gestion des ressources culturelles physiques (intégrée au CGES);
- Ainsi qu'un PEES du projet.

Ces instruments seront développés en étroite consultation avec les parties prenantes et seront utilisés pour définir le type d'information dont les parties prenantes ont besoin, en particulier par rapport aux risques environnementaux et sociaux potentiels du projet et aux mesures d'atténuation à mettre en œuvre. Ces documents seront diffusés avant l'approbation du projet et seront disponibles sous forme numérique et imprimés au niveau du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, au siège de l'UGP, au niveau des Directions régionales de l'Hydraulique et de l'Assainissement, au niveau des Mairies concernées et seront publiés sur le site internet du BNEE.

Pour l'élaboration de ces instruments, l'UGP a recruté des consultants externes (Biologistes et Spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale).

L'information sera diffusée en français et en d'autres langues locales utilisées dans les localités de mise en œuvre du Projet. Il sera pris en compte les besoins spécifiques des groupes que le projet peut affecter différemment ou de manière disproportionnée ou des groupes de population qui ont des besoins d'informations particulières (handicapés, analphabètes, femmes et hommes, ceux qui se déplacent régulièrement ou qui sont difficiles d'accès). Le tableau 2 ci-dessous donne une synthèse des besoins des parties prenantes exprimés lors des ateliers régionaux d'enrichissement et d'appropriation du PMPP du PISEN en mars et avril 2021.

Tableau 2 : Synthèse des besoins des parties prenantes exprimés en mars/avril 2021 lors des ateliers

<b>Communauté</b>	<b>Groupe de parties prenantes</b>	<b>Principales caractéristiques</b>	<b>Moyens de notification privilégiés (courriels, téléphone, radio, lettre)</b>	<b>Besoins spéciaux (accessibilité, gros caractères, garde d'enfants, réunions en journée)</b>
Région de Dosso	Services techniques concernés, ONG et Associations du secteur de l'Eau, de l'Agriculture et de l'Environnement, Université	21 participants à l'atelier régional de présentation et d'enrichissement du PMPP du PISEN.	Informations transmises par téléphone ou par écrit (courriel ou lettre)	-Résoudre le problème d'accès à l'eau potable dans certains quartiers de Dosso, notamment Tondobon,  - Impliquer l'Université de Dosso dans les activités à venir du PISEN étant donné que cette Université a un master gestion de l'Eau et de l'Environnement.
Région de Tillabéry	Services techniques concernés, ONG et Associations du secteur de l'Eau, de l'Agriculture et de l'Environnement, Université	18 participants à l'atelier régional de présentation et d'enrichissement du PMPP du PISEN.	Informations transmises par téléphone ou par écrit (courriel ou lettre)	-Associer les ONG dans la création des comités de Gestion des plaintes et le suivi de la gestion des plaintes.  -Dans les évaluations environnementales du PISEN, il faudra tenir compte de certains risques et maladies comme les abattoirs, les tanneries et la fièvre de la vallée du Rift.  Impliquer l'Université de Tillabéry dans les activités à venir du PISEN étant donné que cette Université a un master en Etudes d'Impact

				environnemental.
Région de Niamey	Services techniques concernés, ONG et Associations du secteur de l'Eau, de l'Agriculture et de l'Environnement, Université	21 participants à l'atelier régional de présentation et d'enrichissement du PMPP du PISEN.	Informations transmises par téléphone ou par écrit (courriel ou lettre)	Ajouter Niamey dans les régions devant bénéficier du PISEN, car c'est la seule région qui ne fait pas partie des régions bénéficiaires du Pays.
Région de Tahoua	Services techniques concernés, ONG et Associations du secteur de l'Eau, de l'Agriculture et de l'Environnement, Université	22 participants à l'atelier régional de présentation et d'enrichissement du PMPP du PISEN.	Informations transmises par téléphone ou par écrit (courriel ou lettre)	Les indemnités en cas de d'impacts sont-elles à la charge de l'Etat ou de la Banque mondiale ? Bien prendre en compte le genre et les jeunes dans le projet. Elargir la zone d'intervention du projet pour y intégrer l'AZAWAD et le Tadiss.
Région d'Agadez	Services techniques concernés, ONG et Associations du secteur de l'Eau, de l'Agriculture et de l'Environnement, Université	25 participants à l'atelier régional de présentation et d'enrichissement du PMPP du PISEN.	Informations transmises par téléphone ou par écrit (courriel ou lettre)	-Indiquer le rôle du Conseil régional dans la mise en œuvre du PISEN, -Tenir compte de l'Ingénierie sociale dans la conception et l'exploitation des infrastructures.
Région de Maradi	Services techniques concernés, ONG et Associations du secteur de l'Eau, de l'Agriculture et de l'Environnement, Université	26 participants à l'atelier régional de présentation et d'enrichissement du PMPP du PISEN.	Informations transmises par téléphone ou par écrit (courriel ou lettre)	Tenir compte de l'AEP de la ville de Maradi dans le montage d'un programme de grande envergure comme le PISEN. Les études de faisabilité doivent être menées de manière à apporter des solutions au sérieux problème causé par les deux barrages réalisés en amont par le Nigéria, sur la portion nigérienne du Goulbi N'Maradi. Ajouter le département de

				<p>Dakoro dans les départements d'intervention car il fait partie du sous bassin du Goulni N'Kaba</p> <p>Les services centraux et déconcentrés du Ministère en charge de l'intérieur, concernés par le PISEN, doivent être clairement identifiés. Il en est de même par rapport au rôle que ces services doivent jouer.</p>
Région de Zinder	<p>Services techniques concernés,</p> <p>ONG et</p> <p>Associations du secteur de l'Eau, de l'Agriculture et de l'Environnement,</p> <p>Université</p>	<p>24 participants à l'atelier régional de présentation et d'enrichissement du PMPP du PISEN.</p>	<p>Informations transmises par téléphone ou par écrit (courriel ou lettre)</p>	<p>Clarifier la zone d'intervention dans la Région de Zinder en précisant l'étendue du sous bassin versant des koramas : est-ce que la zone d'intervention du PISEN fait référence à son lit mineur ou à son lit majeur ?</p> <p>Les participants de l'atelier de Zinder se sont préoccupés aussi de la mobilisation et de la valorisation de l'eau à travers la petite irrigation. Ils ont souhaité que la grande irrigation soit également prise en compte dans le cadre du Programme PISEN.</p> <p>Les participants à l'atelier de Zinder ont beaucoup attiré l'attention de la mission sur la nécessité d'une prise en compte effective du règlement de la question foncière dans le cadre du PISEN, avant tout investissement.</p>
Région de Diffa	<p>Services techniques concernés,</p> <p>ONG et</p> <p>Associations du secteur de l'Eau, de</p>	<p>28 participants à l'atelier régional de présentation et d'enrichissement</p>	<p>Informations transmises par téléphone ou par écrit (courriel ou lettre)</p>	<p>Les participants à l'atelier de la région de Diffa ont souhaité voir une répartition des fonds par sous bassin, à l'image de la réparation</p>

	l'Agriculture et de l'Environnement, Université	nt du PMPP du PISEN.		<p>par composante, qui leur a été projetée.</p> <p>Ils ont souhaité également que l'allocation des fonds par composante soit flexible.</p> <p>Les parties prenantes présentes à l'atelier de Diffa ont beaucoup apprécié l'existence de la composante « intervention d'urgence » du PISEN. Ils souhaitent vivement que cette composante prenne en compte les aspects migratoires et de déplacement des populations, dû à l'insécurité de la zone, ainsi que les effets des inondations auxquels la population est souvent confrontée. Ils ont également émis le vœu de voir des investissements réalisés à travers cette composante, en plus des vivres qu'on a l'habitude de distribuer aux sinistrés.</p> <p>Les parties prenantes de l'atelier de Diffa ont aussi recommandé que le Ministère en charge de la gestion des catastrophes soit pris en compte dans le cadre du Programme PISEN</p>
--	---	----------------------	--	--

## **5.2 Consultations inclusives de toutes les parties prenantes, pour un dialogue sur les impacts sociaux et environnementaux**

Les responsables du projet s'engagent à utiliser différents supports de communication pour diffuser les informations concernant les performances environnementales et sociales du Projet, y compris sur les possibilités de consultation et sur la manière dont les réclamations seront gérées. Ces consultations tiendront compte du respect des mesures spéciales pour la lutte contre la pandémie COVID 19.

Cela tiendra compte des principaux intérêts et caractéristiques des parties prenantes, et des différents niveaux de mobilisation et de consultation qui leur conviendront. Toutefois, les

parties prenantes seront consultées sur les documents de sauvegarde environnementale et sociale.

Le Tableau 3 présente diverses techniques de communication qui pourront être utilisées.

De même les annexes 4 à 8 présentent divers méthodes et supports de communication susceptibles d'être utilisées à différentes phases du projet.

**Tableau 3 : Techniques de communication**

Catégorie	Modalités
<b>Correspondances</b> (téléphone, SMS, courriel, autres moyens traditionnels de communication en milieu rural tels « les crieurs publics » et « les annonces lors des rencontres au niveau de cérémonies de mariage ou de culte » )	Distribuer régulièrement des informations aux représentants des principales parties prenantes, aux administrations communales, aux ONG et aux organisations / agences. Inviter les parties prenantes aux réunions et au suivi.
<b>Dépliant du projet</b>	Donner une brève présentation du projet.
<b>Bulletin</b>	Présenter des informations régulières sur l'avancement des différentes activités (bulletin trimestriel ou semestriel).
<b>Réunions individuelles</b>	Conduire des enquêtes d'opinion sur des sujets précis (au moins deux fois par an). Permettre aux parties prenantes de parler librement de questions sensibles. Préparer des comptes rendus de ces réunions.
<b>Réunions formelles</b>	Présenter les informations du projet à un groupe de parties prenantes (une fois par an ou plus, si nécessaire). Autoriser le groupe à commenter - opinions et points de vue. Construire une relation impersonnelle avec les parties prenantes de haut niveau. Diffuser des informations techniques. Préparer des comptes rendus.
<b>Réunions publiques</b>	Présenter les informations du projet à un groupe élargi de parties prenantes, en particulier aux organes des Communes participantes, et favoriser des séances de Q&R et des débats. Distribuer des informations non techniques Faciliter les réunions avec utilisation de supports adéquats (présentations PowerPoint, affiches, etc.). Préparer des comptes rendus

<b>Site Internet et site Facebook du projet</b>	Présenter régulièrement des informations sur le projet et les mises à jour de l'avancement Divulguer les EIES, PGES, PAR et autres documents de projet pertinents. Favoriser discussions sur le réseau social.
---	--

### 5.3 Plan de mobilisation des parties prenantes selon les phases du projet :

Le Plan de mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) selon les phase du projet, présenté en détail dans le tableau 4 ci-dessous sera revu et mis à jour tout au long du cycle de vie du projet. Au cours de ce processus, l'orientation et la portée du PMPP peuvent changer pour refléter les différentes étapes de la mise en œuvre du projet et pour englober tout changement dans la conception du projet.

**Tableau 4:** Plan de mobilisation des parties prenantes selon les phases du projet.

N°	Objectifs	Cibler les parties prenantes	Messages/Agenda	Moyens de communication	Horaire/fréquence	Organismes /groupes responsables
<b>PRÉPARATION DU PROJET</b>						
1	Présenter le projet de plan d'engagement environnemental et social (PEES) et le plan d'engagement des parties intéressées (PMPP) pour	Institutions gouvernementales, groupe focal, ONG locales en matière d'Eau et Assainissement, l'environnement, la santé et éducation ;	a) présenter le résumé du projet PISEN des mesures et actions matérielles visant à atténuer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet; Délai Responsabilité /autorité et	Organisation de réunions/consultations publiques/focus groupe	Avant le début du projet Une réunion publique et des réunions individuelles organisées pour discuter de PEES et du PMPP	Ministère de l'Énergie, des Ressources hydrauliques et de l'Assainissement

N°	Objectifs	Cibler les parties prenantes	Messages/Agenda	Moyens de communication	Horaire/fréquence	Organismes /groupes responsables
	impliquer les parties prenantes dans leur finalisation	représentants de la société civile, groupes communautaires représentatifs, associations des femmes, et des jeunes représentant des groupes vulnérables; Représentants de l'administration local	ressources/financement engagés et date d'achèvement. b) présenter le PMPP du projet PSEN (identification des parties prenantes et méthodes de communication)			
2	Présenter les projets et obtenir les apports des parties prenantes des instruments suivants : -Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES);	Institutions gouvernementales, groupe focal, ONG locales en matière d'Eau et Assainissement, l'environnement, la santé et éducation ;	a) présenter le projet PISEN – objectifs, justification, composantes, avantages et bénéficiaires, modalités de mise en œuvre. b) calendrier et période indicatifs d'exécution, contacts du projet,	Organisation de réunions/consultations publiques/focus groupe.	Avant le début du projet.	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

N°	Objectifs	Cibler les parties prenantes	Messages/Agenda	Moyens de communication	Horaire/fréquence	Organismes /groupes responsables
	-Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP), -Plan d'Action VBG/EAHS, - Procédure de gestion du travail (PGT)	représentants de la société civile, groupes communautaires, représentants, associations des femmes et jeunes, les représentants des groupes vulnérables; Représentants de l'administration locale.	c) impacts environnementaux et sociaux potentiels; mesures d'atténuation; d) les exigences foncières potentielles; processus d'acquisition et de réinstallation des terres; d'indemnisation et d'autres aides à la réinstallation; e) décrire le mécanisme de gestion des plaintes (MGP); f) enregistrer des commentaires des parties prenantes afin de comprendre leur perspective sur le projet et en particulier sur les risques sociaux, y compris les risques de VBG/EAHS.			

N°	Objectifs	Cibler les parties prenantes	Messages/Agenda	Moyens de communication	Horaire/fréquence	Organismes /groupes responsables
3	Pour divulguer les plans d'action CGES, CPRP, et VBG/EA HS finalisé	Les entités gouvernementales, les ONG locales en matière d'Eau et Assainissement, environnement et de santé, les groupes de femmes, la société civile, le secteur privé et les administrations municipales, Banque mondiale.	Message électronique pour informer les parties intéressées de la divulgation et où accéder aux documents divulgués. Publicité dans les journaux.	Télécharger sur les sites Web des organismes gouvernementaux, Copies papier dans des endroits accessibles localement. Envoyez des copies par courriel à des personnes et organisations clés.	Au besoin-divulguer chaque fois qu'il y a une révision importante.	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
4	Acquisition foncière éventuelle	- Propriétaire (s) de terrains privés; -SPEN et autres Maitres d'ouvrage pour l'acquisition de terrains nécessaires à leurs ouvrages,	Négociation de l'achat avec des propriétaires confirmés de terrains identifiés pour projet. Négociation d'acquisition de terrains domaniaux identifiés	Réunions en face à face	Avant le début des travaux de construction des ouvrages sur les terrains ciblés du projet, Aussi souvent que nécessaire	Ministère de l'Hydraulique, Energie et Mines

N°	Objectifs	Cibler les parties prenantes	Messages/Agenda	Moyens de communication	Horaire/fréquence	Organismes /groupes responsables
		- Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement et Ministère en charge de l'aménagement du territoire (Domaines et Habitat) pour les Cas de terrains domaniaux				
5	Préparation des EIES	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, Ministère chargé de l'Environnement (BNEE), Ministère en charge de l'aménagement du territoire, propriétaires fonciers, autres institutions	Préparer l'instrument les évaluations environnementales et sociales (EIES et ES/PAR).	Réunions en face à face	Avant la phase de construction du projet, Aussi souvent que nécessaire	Spécialiste des sauvegardes, Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, consultant EIES et ES/PAR.

N°	Objectifs	Cibler les parties prenantes	Messages/Agenda	Moyens de communication	Horaire/fréquence	Organismes /groupes responsables
		gouvernementales, administration locale.				
6		Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, Ministère en charge de l'Environnement, Ministère en charge de l'aménagement du territoire (Domaines et Habitat) /Groupe focal, des propriétaires fonciers, administration locale,	Pour discuter des conclusions et recommandations des EIES.	Réunion de consultation publique Réunion du groupe de discussion, Atelier national d'évaluation des EES.	Avant la mise en œuvre du projet Fréquence – une fois.	Spécialiste des sauvegardes ; consultants EIES.
7	Préparation des PAR/PSR	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, Ministère en charge de l'Environnement,	Enquête socioéconomique/mesure détaillée; l'inventaire des personnes touchées et de leurs biens; Analyse des impacts	Réunions en face à face	Lorsque l'acquisition de terres est identifiée comme nécessaire	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, Groupe focal

N°	Objectifs	Cibler les parties prenantes	Messages/Agenda	Moyens de communication	Horaire/fréquence	Organismes /groupes responsables
		ement, Ministère en charge de l'aménagement du territoire /Groupe focal, des propriétaires fonciers, administration locale; d'autres personnes touchées	différentiels par genre			
8		Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, Ministère en charge de l'aménagement du territoire /Groupe focal, des propriétaires fonciers, administration locale, représentant du groupe focal; propriétaire	Discuter des pertes et des mesures de réinstallation, y compris toute compensation financière; l'évaluation des actifs perdus.	Rencontre en face-à face avec le chef de famille ou l'individu affecté	-Avant les travaux de construction des ouvrages, -tous les PAP à consulter	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, groupe focal

N°	Objectifs	Cibler les parties prenantes	Messages/Agenda	Moyens de communication	Horaire/fréquence	Organismes /groupes responsables
		les touchés, d'autres personnes déplacées.				
9	Divulgateion PAR/PSR	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, Ministère en charge de l'aménagement du territoire /Groupe focal, toutes les personnes touchées par le projet (PAP)	Message électronique pour informer les parties intéressées de la divulgation et où accéder aux documents divulgués	Sur les sites Web des agences gouvernementales et de la BM.	Exceptionnel	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, groupe focal
<b>PRÉPARATION travaux de construction des infrastructures</b>						
10	<b>Travaux de construction des infrastructures dont le creusement de tranchées de pose de conduite susceptible de</b>	Les ménages	Informers les ménages du chronogramme des travaux et du MGP, y compris comment enregistrer une plainte de VBG/EAHS	Notification publique (par le biais de l'administration locale)	Au moins deux semaines avant le début des travaux	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

N°	Objectifs	Cibler les parties prenantes	Messages/Agenda	Moyens de communication	Horaire/fréquence	Organismes /groupes responsables
	<b>perturber l'accessibilité aux domiciles</b>					
<b>11</b>	Suivi des progrès de la mise en œuvre du projet	Groupe focal	Examen du rapport d'avancement par le groupe focal et du consultant en supervision de projet	Réunions en face à face Réunion de consultation publique	Trimestriel sur la durée du projet	Groupe focal, Coordinateur du projet
<b>12</b>		Coordination du projet, consultant en supervision de projet et Fournisseurs du matériel	Examiner la progression de la mise en œuvre; discuter et traiter les questions soulevées;	Réunion de consultation publique Réunions en face à face	Mensuel, et ou selon les besoins	Groupe focal
<b>13</b>	Résoudre les plaintes reçues par le projet	Comité de gestion des plaintes CGP /groupe focal	Pour traiter les plaintes soumis au Comité/ Groupe focal	Réunions en face à face	Si nécessaire (selon CGP)	Groupe focal
<b>PHASE D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS</b>						
<b>14</b>	Diffusion de l'information sur le nouveau projet	Grand public Tous les organismes gouvernementaux Communa	Informations générales sur l'utilisation et l'entretien des installations	Affichage sur des panneaux; Site Web des ministères bénéficiaires; ; Communiqu	Dès que possible après le début du projet	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

N°	Objectifs	Cibler les parties prenantes	Messages/Agenda	Moyens de communication	Horaire/fréquence	Organismes /groupes responsables
		uté d'affaires Organisations de la société civile		é de presse et de radio à l'ouverture. Brochures d'information		
15	Obtenir les apports des PP sur le plan de gestion des déchets des équipements installés.	Grand public Tous les organismes gouvernementaux Communauté d'affaires Organisations de la société civile Les fournisseurs des équipements	Informations générales sur la gestion des déchets électriques	Organisation de réunions/consultations publiques/focus groupe	Au début de l'exploitation des équipements, Une réunion publique et des réunions individuelles organisées pour discuter le plan de gestion des déchets électriques.	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

#### 5.4 Principes de consultation et d'engagement des parties prenantes

Les principes qui seront utilisés par le projet dans la conception de ses méthodes d'engagement des parties prenantes découlent des exigences nationales et de celles de la Banque Mondiale, Bailleur de Fonds du Projet.

Ils s'articulent autour des trois (03) principaux axes suivants :

- L'engagement visera à fournir aux communautés locales directement touchées par le projet et aux parties prenantes intéressées, l'accès à des informations opportunes, pertinentes, compréhensibles et accessibles, culturellement appropriées et sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation ;

- La participation des parties prenantes comprendra les éléments suivants: (i) identification et analyse des parties prenantes, (ii) planification de l'engagement des parties prenantes, (iii) divulgation de l'information, (iv) consultation et participation, mécanisme de gestion des griefs et rapports continus aux parties prenantes concernées.
- Les exigences de la législation nationale Nigérienne et des NES de la Banque mondiale en matière d'information et de consultation du public seront satisfaites.

Les intérêts sont différents : souvent l'intérêt des PAPs est focalisé sur la compensation alors que les personnes non affectées ne sont pas intéressées par certains détails relatifs à la compensation.

Différentes méthodes d'engagement sont proposées et couvrent les différents besoins des parties prenantes comme décrit ci-dessus.

#### **5.4.1 Ordre du jour structuré et messages clés :**

En utilisant un programme ciblé on veillera à ce que les principaux éléments stratégiques et de risque puissent être discutés avec les décideurs et les personnes influentes dans le but d'atténuer les risques de manière proactive.

Les messages clés devront être préparés car chaque composante est développée plus en détail lors de la mise en œuvre. Les éléments suivants sont des messages clés pertinents pour les différentes composantes du Projet, et dans le but d'informer les parties prenantes sur l'activité planifiée à travers l'ensemble du cycle du projet.

- Qu'est-ce que le PISEN ? Informez-vous sur le projet.
- Quels sont les composantes du Projet ?
- Faire partie de la planification du Projet.
- Participer aux consultations du Projet.
- Présenter et discuter des impacts environnementaux et sociaux au cours des phases de construction et d'exploitation et des mesures d'atténuation respectives.
- L'appui de la Communauté pendant la mise en œuvre du projet est importante.
- Les offres d'emploi du projet seront annoncées par l'entrepreneur ou les Institutions de mise en œuvre du Projet.
- Codes de bonne conduite pour les travailleurs du projet, y compris l'interdiction deEAS/HS
- Des voies de recours existantes via le mécanisme de gestion des plaintes et la façon dont celles-ci sont traitées, y compris les prestataires locaux de services de lutte contre la VBG.

#### **5.4.2 Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes**

Les suggestions, réclamations et autres contributions des parties sont compilées dans un formulaire de feedback qui sera rempli durant les rencontres de consultation. En outre, les

parties prenantes ont la possibilité d'envoyer leur feedback par email et courrier physique ou de manière interactive par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web de l'UCGP du projet. Les feedbacks compilés par le personnel dédié de l'UCGP sont partagés avec le management du projet pour une prise en charge, au besoin. L'annexe 5 présente le formulaire dédié aux feedbacks.

## 5.4.

### 5.4.3 Communication écrite et visuelle :

- **Résumé** : un résumé non technique permettra les informations du projet de façon concise sans l'utilisation des termes trop technique.
- **Panneaux d'affichage** : les panneaux d'affichage peuvent bien fonctionner dans les collectivités rurales et impliquent aussi la diffusion d'informations par le biais des affichages dans les centres communautaires, les structures sanitaires, les écoles locales et les entrées des lieux de travail. C'est une bonne méthode pour diffuser les informations relatives au calendrier et la durée des travaux, jusqu'aux prochaines réunions, rapport de progrès, et d'autres informations.
- **Lettres** : peuvent être utilisées pour transmettre des messages très spécifiques. Alternativement, cela est utilisé comme une méthode formelle pour demander de l'information et inviter les parties prenantes à participer à des événements de consultation.
- **Courriels** : largement utilisés pour la communication avec les agences gouvernementales, les ONG (Chambre de Concertation des ONG et Associations de Développement (CCOAD) de Tillabéry et de Niamey, Fédération des Coopératives maraichers du Niger (Section de Niamey), Lutte contre les violences faites aux femmes et Enfants mineurs ((LUCOFVEM), section de Tahoua...) et d'autres acteurs institutionnels. Le partage d'informations, la sollicitation d'experts sur les sauvegardes et la divulgation de documents de sauvegardes directement aux principales parties prenantes peuvent être effectués efficacement par courriel. En outre, la communication par courriel offre un accès direct aux parties prenantes lors de l'organisation de réunions.
- **Journaux** : les journaux sont généralement bien adaptés pour les annonces formelles ou pour atteindre un large éventail de parties prenantes rapidement. Il est important que le contenu du message soit soigneusement compilé, car il s'agit d'un moyen de communication à sens unique et peut rapidement causer un mal entendu ou une confusion si elle n'est pas clairement écrite. Il y a une multitude de journaux au Niger tels que le journal public « Le Sahel » et des journaux privés dont la Nation, le Républicain, le Nouveau Républicain, la Roue de l'Histoire, la Griffé...

### 5.4.4 Les Médias

**Les principaux éléments des médias** sont la radio et la télévision. Radio et télévision sont de bons moyens pour stimuler la sensibilisation et préparer les parties prenantes pour des événements plus importants ou une communication raffinée à avoir lieu. Elles sont utiles pour alerter le public sur les réunions communautaires planifiées. Citons l'ORTN (Office de Radio et Télévision du Niger), Dounia, Canal 3, Labari, Bonfery.....

#### **5.4.5 Le téléphone**

L'utilisation du téléphone portable est toujours considérée comme la méthode préférée de communication en raison de l'accessibilité et de la rapidité. Avoir une discussion sur un téléphone afin d'assurer la compréhension mutuelle entre deux parties est plus rapide et plus facile par rapport à l'envoi d'un e-mail et en attente de réponses. Cette approche exige les compilations de bases de données antérieures avec numéros de contacts des parties prenantes clés pertinents. Le SMS sera utilisé dans la plupart des messages clé à passer aux bénéficiaires. Mais ce canal pourra être moins utiles ou adaptés pour les femmes dans les zones rurales, donc on doit chercher autres méthodes de diffusion des informations pour assurer qu'elles ont toutes accès à l'information.

Au stade préparation du projet, le Coordonateur de l'UGP coordonne le PMPP et la communication associée. En cas de besoin les parties prenantes peuvent le joindre à son numéro téléphonique qui est +227 91128013 en attendant la mise en place en phase mise en vigueur du projet d'une structure de communication spécifique.

#### **5.4.6 Les réseaux sociaux**

L'utilisation des réseaux sociaux aura un grand impact sur la communication entre les parties prenantes du Projet car ils touchent un grand nombre de personnes en même temps. Le WhatsApp sera dans la plupart des cas utilisé.

#### **5.4.7 Site Web du projet**

Tous les communiqués de presse du projet seront divulgués sur le site web du projet (en plus d'être communiqués aux organes de presse). De même, les postes vacants du projet seront divulgués sur le site Web du projet.

La notice semestrielle ou trimestrielle du projet ainsi que les rapports d'EIES et de PAR seront divulgués à travers les canaux suivants :

- Site Web du projet : sera crée en phase de mise en œuvre du projet
- Gouvernorat et/ou Préfectures concernées : voir chapitre 2.3 Zones d'intervention du projet.
- Mairies des localités concernées ; Exemple pour la région de Tillabéry, il s'agit des communes de Gothèye, Daragol, Kollo, Namaro, Torodi et Téra,
- Bureaux des ONG facilitatrices : seront déterminés à la phase mise en œuvre du projet.

#### **5.4.8 Éléments de Stratégie de consultation des parties prenantes et de plan d'action de communication**

Un large processus de consultation nécessite l'utilisation et la combinaison de différentes méthodes en tenant compte des caractéristiques du public cible. La stratégie de consultation ainsi que le plan d'actions de communication peuvent avoir comme base de départ les éléments du tableau 04 ci-dessous.

**Tableau 4 : Stratégie de consultation des parties prenantes**

Étape du projet	Thème de la consultation	Méthode utilisée	Horaires: lieux et dates	Cibler les parties prenantes	Responsabilités
<b>Phase de préparation du projet</b>	Information sur le Projet Risques éventuelles du projet	Entrevues/sondages en face-à-face et recensement Discussions de focus groupes et réunions publiques d'information.	À définir par le Groupe focal(le Comité technique chargé de la préparation du PISEN avec l'appui de l'Unité de Coordination du projet) En même temps les différents documents environnementaux et sociaux sont élaborés et discutés avec différentes parties prenantes.(	Agences gouvernementales, ONG, société civile, secteurs privés et les bénéficiaires	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement et le Groupe focal du projet(Comité technique chargé de la préparation du PISEN et l'Unité de Coordination des fonds du
<b>Phase de mise en œuvre</b>	Sécurité des équipements, Aménagement	Discussion avec les populations	À définir par le Groupe focal (tout	Agences gouvernementales,	Ministère en charge de

Étape du projet	Thème de la consultation	Méthode utilisée	Horaires: lieux et dates	Cibler les parties prenantes	Responsabilités
	nt des voies d'accès aux sites, Codes de bonne conduite. Gestion des plaintes, Questions environnementales et sociales susceptible d'affecter les bénéficiaires , préoccupation des bénéficiaires ,	locales/Administration locales Réunion Radio/télévision	en utilisant le MGP en cas de besoin)	Entrepreneurs, ONG, société civile, secteurs privés et les bénéficiaires ,	l'Energie, Institutions de coordination de la mise œuvre
<b>Phase de fonctionnement</b>	Appropriation des acquis, Besoins et contraintes pour assurer la maintenance et le remplacement des équipements, Gestion des plaintes, Questions environnementales et sociales	Réunion, Panneaux d'affichages; Site Web ; Communiqué de presse et de radio à la réception du projet ; Brochures d'information ;	À définir par les Institutions de coordination de mise en œuvre	Bénéficiaires , tous les organismes gouvernementaux, les fournisseurs des équipements et services et les organisations de la société civile	Institutions de mise en œuvre,

### 5.5 Stratégie pour intégrer les voix et points de vue des groupes vulnérables

L'un des objectifs d'un PMPP est d'identifier les personnes ou les communautés qui sont ou pourraient être touchées par le Projet, ainsi que d'autres parties intéressées et de veiller à ce que ces parties prenantes soient dûment engagées sur les questions environnementales et

sociales susceptibles de les affecter, au moyen d'un processus de divulgation d'informations et de discussions participatives; et maintenir une relation constructive avec les parties prenantes sur une base continue grâce à un engagement significatif pendant la mise en œuvre du projet.

Les personnes vulnérables (les femmes et les filles, les personnes âgées, les handicapés, les enfants orphelins, les albinos, les veuves, etc.) doivent être identifiées tout au long de la conception et de la mise en œuvre du projet afin que leurs limitations (physiques et mentales) ou autres obstacles de temps ou sociales soient cartographiées et que les mesures appropriées soient définies pour s'assurer qu'elles ont l'égalité des chances de faire entendre leurs préoccupations et des avis sur le projet. Ces personnes vulnérables se rencontrent dans toutes les communautés des zones du projet, notamment en zones rurales tant au sein des agriculteurs que des pastoralistes. Il s'agit particulièrement de la pauvreté et de l'analphabisme plus marqués au niveau des femmes et des filles des zones désertiques d'Agadez et de Tahoua ainsi que l'insécurité publique aggravée dans les zones de Tillabéry, Diffa et Tahoua.

Pour faire face aux limites physiques des personnes, le lieu de la réunion sera choisi de façon que tous les groupes vulnérables y compris les handicapés puissent y accéder facilement. Des dispositions seront prises par l'équipe de gestion du projet pour s'assurer que les enfants, les personnes âgées et les malades sont bien représentés par leurs parents/membres de la famille. Chaque fois que cela est possible, des réunions seront organisées avec des personnes vulnérables afin de s'assurer que les avantages du projet leur seront également bénéfiques. Le projet favorisera les personnes vulnérables à soumettre les plaintes et s'engagera à fournir des réponses opportunes aux demandeurs. Ils seront informés à l'avance du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) existant afin qu'ils puissent y accéder chaque fois qu'ils en ont besoin. Ils seront consultés régulièrement pendant la durée du projet pour vérifier si le MGP est accessible et adapté à leurs besoins.

## **VI. GESTION DES PLAINTES**

### **6.1 Objectifs et présentation du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)**

Conformément au standard international, le mécanisme de gestion des plaintes doit être mis en place par le promoteur du Projet (Unité de Gestion du Programme PISEN) pour permettre à toutes les parties prenantes, et en particulier celles qui sont affectées par le Projet, de fournir leur appréciation des propositions du Projet, de canaliser leurs préoccupations, et ainsi d'accéder à des informations ou de rechercher un recours ou une résolution. Le MGP doit être établi, maintenu et ouvert à toutes les parties prenantes. Ce mécanisme sera établi dès les premières étapes du projet et maintenu tout au long du cycle de vie du projet

Il doit être efficace, accessible, prévisible, équitable, transparent, compatibles avec les droits humains, basé sur l'engagement et le dialogue, et permettre à toutes les parties concernées, y compris le promoteur du Projet, de tirer des enseignements. Ainsi le mécanisme de gestion des griefs/plaintes doit reposer sur un certain nombre de valeurs qui doivent être respectées. Il

s'agit de : *Participation ; Culturellement appropriée ; Transparent et absence de représailles ; Confidentialité ; Accessibilité et inclusion.*

Son domaine concerne l'ensemble de l'opération, à l'exception des relations humaines qui relèvent d'un mécanisme de gestion des plaintes spécifique.

## **6.2 Types de plaintes et conflits à traiter**

Les plaintes peuvent être relatives à la dégradation de biens, à l'atteinte à des droits comme la l'exploitation ou abus sexuel et harcèlement sexuel (EAS/HS) ou à l'exposition à des risques santé-sécurité ou impacts environnementaux.

Des conflits peuvent survenir au cours de la mise en œuvre des différents PAR qui seront élaborés à l'issue des évaluations environnementales et sociales à venir. L'expérience montre que de nombreuses plaintes pourront être enregistrées. Dans la pratique, les plaintes et conflits qui apparaissent au cours de la mise en œuvre d'un programme de réinstallation et de compensation peuvent être les suivants:

- Erreurs dans l'identification et l'évaluation des biens, des zones d'usage etc. ;
- Désaccord sur les limites des parcelles/zones d'usage, soit entre la personne affectée et l'agence d'expropriation, ou soit entre deux voisins ;
- Conflit sur la propriété d'un bien (deux personnes/villages affectées, ou plus, déclarent être le propriétaire d'un certain bien) ;
- Désaccord sur l'évaluation d'une parcelle/zone d'usage ou d'un autre bien ;
- Successions, divorces, et autres problèmes familiaux, provoquant des conflits entre héritiers ou membres d'une même famille concernant une propriété ou des parties d'une propriété ou encore d'un autre bien donné ;
- Désaccord sur les mesures de réinstallation, sur l'emplacement d'un site de réinstallation ou le type de compensation ou d'habitat proposé ou encore les caractéristiques de la parcelle ou la qualité des nouvelles zones d'usage.

### **Autres thématiques susceptibles de générer des plaintes**

D'autres plaintes peuvent survenir durant les phases de construction et d'exploitation en liaison avec des questions environnementales ou sociales, par exemple les suivantes :

- **Environnement biophysique**
  - Poussière générée par certaines activités de construction, et dommages associés sur des cultures ;
  - Usage d'explosifs et nuisances qu'il entraîne (bruit, poussière, vibrations, fissuration de bâtiments) ;
  - Turbidité dans les eaux de surface liées à certaines opérations dans le fleuve, dans un lac ou en rivière, et dommages en aval pour la pêche, l'alimentation en eau potable, ou l'irrigation des cultures ;

## ➤ **Emploi et social**

- Afflux de migrants attirés par les perspectives d'emploi et dérangement des communautés originelles ;
- Problèmes de recrutement, allégations de pratiques discriminatoires lors des recrutements de main d'œuvre ;
- Perception que de nombreux non-locaux sont employés au détriment des locaux ;
- Problèmes de relation entre travailleurs et locaux.

### **violences contre les enfants(VCE), exploitation et abus sexuels (EAS), et harcèlement sexuel(HS)**

Les Violences Basées sur le Genre (VBG) en général, l'EAS et le HS en particulier se traduisent, entre autres, par l'absence d'équité et de transparence, ainsi que la discrimination exercée sur des personnes dans le processus de réinstallation ou dans le processus de recrutement des personnels des chantiers et même dans les rapports des employés du Projet avec les communautés pourraient entacher la cohésion sociale et compromettre l'atteinte de certains résultats escomptés par le Projet, notamment l'objectif d'inclusion sociale assigné à l'appui aux jeunes entrepreneurs.

### **6.3 Principales étapes de la procédure**

Le processus de gestion et de réparation des griefs comprend les étapes suivantes :

- Dépôt et enregistrement;
- Attribution pour examen et résolution;
- Examen et résolution;
- Notification de la résolution proposée;
- Appel (le cas échéant) et ;
- Fermeture.

### **6.4 Dépôt et enregistrement**

Les plaintes concernant le projet peuvent être déposées auprès du comité local de gestion des plaintes (au niveau de la Mairie de la commune concernée) ou directement au niveau de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) en utilisant l'un des moyens suivants:

- Message électronique : [plateformepisen@gmail.com](mailto:plateformepisen@gmail.com)
- Adresse postale : BP 11966 Niamey, Niger Téléphone : +227 20 72 47 31

Toute personne lésée ou supposée l'être est libre d'écrire une plainte dans n'importe quel format et de garder l'anonymat si cela est demandé. Cet anonymat est gardé par la victime si elle le souhaite et exprimera ce souhait aux responsables chargés de l'enregistrement et du traitement de la plainte. Il est cependant important de spécifier une adresse pouvant être utilisée par le Projet pour envoyer une réponse au plaignant.

Le Projet enregistrera toutes les plaintes reçues dans un journal de bord établi dans chacun des bureaux des ONG facilitatrices et en accusera réception par écrit, informant le plaignant du numéro de référence attribué à sa plainte, soit à la date du dépôt (si une plainte est déposée personnellement ou par téléphone) ou dans les sept (07) jours suivant la réception (si une plainte est envoyée par courrier ordinaire ou par courrier électronique).

A noter cependant que certaines plaintes comme celles liées aux VBG ou EAS/HS doivent faire l'objet d'anonymat pour des raisons de discrétion et de protection des plaignants.

## **6.5 Mécanisme de résolution**

### **6.5.1 Compensations**

Deux types de recours sont possibles :

- D'une part, le mécanisme amiable et extra-judiciaire qui sera mis en place spécifiquement par le Projet sur la base d'une procédure préalable dont quelques indications sont présentées dans la section 6.7.2. Ci-dessous et,
- D'autre part, le mécanisme judiciaire. Sur la base de la législation nationale.

Le traitement des cas de VBG ou d'EAS/HS sera assuré avec le maximum de discrétion et protection des plaignants par :

- pour le volet réparation psychologique et sanitaire : par l'accès des survivant(e)s à des soins holistiques par le biais d'un protocole d'intervention d'accès aux services et l'orientation aux structures compétentes au besoin avec l'assistance d'une ONG spécialisée dans le domaine VBG et,

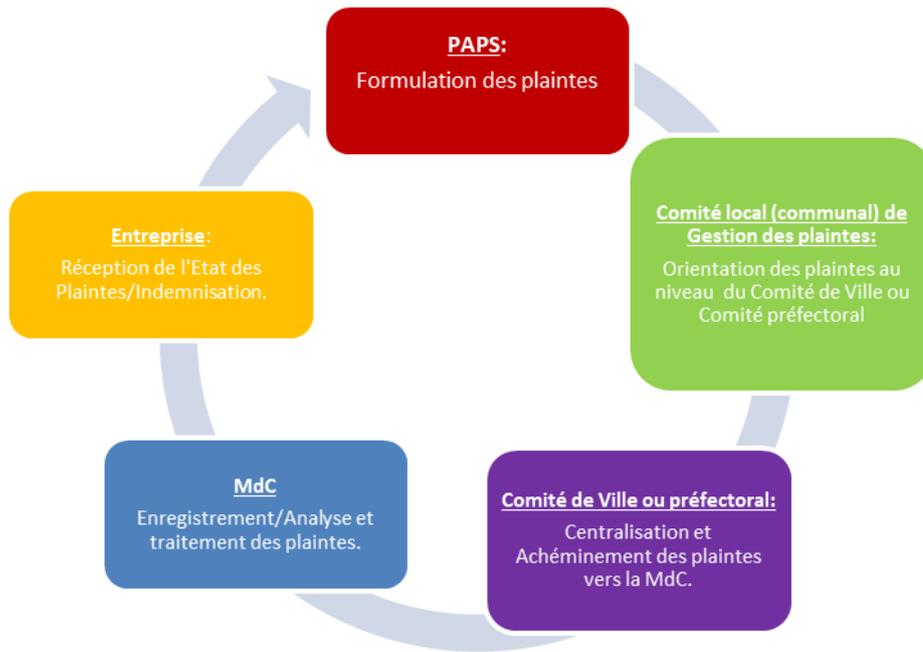
- pour le volet dédommagement financier: par un règlement à l'amiable ou par la voie judiciaire(y compris sanction pénale ).

### **6.5.2 Règlement des litiges à l'amiable par des comités de gestion des plaintes.**

Au niveau des communes concernées, un comité local ou communal de gestion des plaintes et d'indemnisation des PAPs sera mis en place par Mairie. Ces comités qui seront mis en place directement par l'UCGP ou par l'intermédiaire d'une ONG, réceptionnent les plaintes au niveau des communes pour un traitement à l'amiable . Au cas où le plaigant n'est pas satisfaisant à ce niveau, le règlement se poursuit à un niveau supérieur(comité de Ville (cas des grandes villes ou Communautés Urbaine avec plusieurs mairies) ou au niveau du comité préfectoral de gestion des plaintes et d'indemnisation des PAPs par le projet. Ce comité préfectoral ou de Ville à son tour saisit la Mission de Contrôle (MdC) à travers son équipe environnementale et sociale. Les plaintes sont ensuite enregistrées dans la base de données de la MdC, analysées et traitées au cas par cas, le plus souvent au terme des missions d'investigation sur le chantier avec les plaignant(e)s et le Chef des travaux de l'Entreprise. Grâce à ce mécanisme, l'inventaire et l'évaluation de l'ensemble des biens impactés sont faits puis adressés à l'Entreprise pour des fins d'indemnisation. Dans cette optique, toutes les

parties prenantes sont informées sur la procédure d'indemnisation, ce qui permet le plus souvent de prévenir des litiges et les conflits sur le chantier. L'articulation du mécanisme peut être schématisée par la figure 3 ci-dessous :

**Figure 3 : articulation du mécanisme du règlement des plaintes**



### 6.5.3 Règlement des litiges par voie judiciaire

Le recours à la justice est possible si le plaignant préfère cette voie.

### 6.5.4 Autres thématiques

Les plaintes liées à des thématiques hors compensation seront enregistrées au point focal de Liaison (voir section 6.4 ci-dessus). Un fichier spécifique de gestion des plaintes (Excel ou similaire) sera créé sur la base d'une fiche d'enregistrement et de suivi de plainte présentée en Annexe 3. Ce point focal allouera la plainte au comité de règlement des plaintes ou le cas échéant à l'entreprise, selon le thème de la plainte. La procédure de traitement sera ensuite la suivante :

- Examen de la plainte (en interne au sein du comité ou au niveau de l'entreprise si applicable), et formulation d'une proposition de résolution dans un délai maximal de 30 jours après ouverture du dossier;
- Dans le cas où la résolution proposée n'est pas acceptée par le plaignant, communication de la plainte à un niveau supérieur pour médiation (Un comité communal a pour niveau supérieur son comité départemental ou de Ville et ce dernier a pour comité supérieur le comité de l'UGP), avec recherche d'une solution susceptible d'être agréée par les deux parties. Ainsi un comité communal a pour

niveau supérieur son comité départemental ou de Ville et ce dernier a pour comité supérieur le comité de l'UGP.

### **6.7.5 Fermeture de la plainte**

La plainte ou le grief peut être enregistré comme fermé dans le registre des griefs si:

- Le plaignant a accepté la résolution proposée (si possible par écrit, en utilisant un formulaire dédié), et cette résolution a été mise en œuvre à la satisfaction du plaignant;
- L'UCG, tout en déployant tous les efforts possibles pour résoudre le problème, n'arrive pas à s'entendre avec le plaignant; dans ce cas, le plaignant a le droit d'intenter une action en justice afin de contester la décision de l'issue proposée.

### **6.7.6 Suivi des plaintes et reportage**

Des statistiques trimestrielles sur les plaintes ou griefs seront produites, comme suit:

- Nombre de griefs ouverts au cours du trimestre ou Nombre de plaintes reçues ;
- Nombre de griefs clos au cours du trimestre ou Nombre de plaintes résolues ;
- Nombre de griefs en suspens à la fin du trimestre et comparaison avec le dernier trimestre;
- Catégorisation des nouveaux griefs (par catégories énumérées ci-dessus à la section 6.2).
- Nombre des plaintes qui concernent les groupes vulnérables ;
- Délai de réponse ;
- Nombre de cas où les solutions ont donné lieu à des recours par les plaignants.

Les plaintes doivent faire l'objet d'un archivage.

## **VII. MISE EN OEUVRE DU PMPP**

### **7.1 Calendrier de préparation et de mise en œuvre du projet et de ses divers plans**

Le projet sera mis en œuvre entre le mois de janvier 2022 et le mois de décembre 2028. Les documents cadre de sauvegarde environnementale et sociale ont été élaborés au cours du premier semestre 2021 et au mois de juillet 2021, ils sont en phase finale du processus de d'approbation. Des consultations avec les parties prenantes seront entreprises pendant la préparation du projet et continueront tout au long de la phase de mise en œuvre du projet pour tenir compte des mises à jour sur la gestion ainsi que sur les impacts survenant pendant la

mise en œuvre. Il est nécessaire d'inciter les parties prenantes à examiner les plans (PGES, CPRP, PAR, PMPP, PEES, PGMO, PGB, PGIPP et ERS/PGS) et à les commenter, car ils sont conçus pour atténuer les impacts négatifs du projet et assurer sa mise à l'échelle (« Scaling up ») des avantages du projet pour les parties prenantes touchées. Dans les deux (02) semaines suivant l'achèvement d'un processus de consultation, le projet veillera à ce que tous les commentaires soient intégrés dans un rapport et que les versions actualisées/finales des plans soient partagées avec les parties prenantes du projet, en particulier les personnes touchées. Les séances de divulgation d'informations et la diffusion des versions actualisées/finales des rapports sont les deux principaux moyens de diffusion choisis. Les informations seront aussi téléchargées dans les sites Web annoncés et les versions imprimées des documents finaux seront rendues disponibles dans des lieux publics facilement accessibles (ex., administrations locales/ mairies...). Chaque fois que le commentaire d'une partie prenante est pris en compte dans le document final, une explication sera donnée (oralement ou par écrit) et documentée dans le rapport pour la consultation/procès-verbal de la réunion, selon le cas. En plus, les parties prenantes vulnérables feront l'objet d'une attention particulière. Après leur identification avant et pendant les consultations publiques des différentes études, leur liste et contacts seront établis pour les rencontrer par l'UGP et des consultants qui seront recrutés à cet effet afin de leur communiquer la substance de ces études et documents (plans).

Le Projet mettra en œuvre un système de Reporting qui permettra la collecte d'informations sur le projet, l'analyse et la divulgation aux personnes intéressées/touchées. Les rapports mensuels sur le Plan de mobilisation des Parties Prenantes montreront comment les questions environnementales et sociales sont abordées et quels sont les défis clés du projet. La mise en œuvre du PMPP sera également contrôlée par des rapports mensuels produits par l'UGP du PISEN. Cela inclura la surveillance et le rapportage du Comité de Gestion des Plaintes (CGP). L'UGP PISEN établira et partagera avec les parties prenantes un rapport annuel présentant le niveau de mise en œuvre des différents indicateurs et la prise en compte des préoccupations exprimées par les parties prenantes lors de la mise en œuvre du projet. Le comité de pilotage du PISEN invitera également un nombre limité et représentatif de parties prenantes à une réunion annuelle pour évaluer les progrès du projet, évaluer les défis et planifier les actions futures.

## **7.2 Ressources/Budget**

L'engagement des parties prenantes exige des ressources adéquates pour réaliser les objectifs et activités du PMPP. Un total estimatif de 130 000 USD par an (environ 70 millions de F CFA) sera requis pour la mise en œuvre des activités du PMPP (voir le tableau 5 ci-dessous). Le budget ci-dessous ne comprend pas les salaires du personnel affecté, et est sujet à révision et ajustement sur la base des besoins de consultation identifiés tout au long de la mise en œuvre du projet.

### **Tableau 5 : Budget annuel estimatif du PMPP**

<b>Numéro</b>	<b>Activités clés</b>	<b>Quantité</b>	<b>Responsables</b>	<b>Unité</b>	<b>Montant unitaire</b>	<b>Montant total</b>
1	Renforcement des capacités techniques du personnel du projet en matière d'engagement des parties prenantes		Coordonateur PISEN			20 000
2	Développement du plan et supports de communication dont la conception des supports de communication	1	Responsable Communication PISEN	Supports de communication		15 000
3	Publicité dans les journal/radio/TV	25	Responsable Communication PISEN	Publicités	600	10 000
4	Réunions de consultation (lieux, impression, cahiers, rafraîchissements, transport des participants etc.)	50	Coordonateur	Réunions	1500	35 000
5	Formation et appui aux autorités administratives, services techniques de l'Etat et collectivités territoriales en améliorant leurs capacités en médiation et gestion des intérêts des parties prenantes	1	Coordonateur	Renforcement des capacités	10 000	30 000
6	Gestion des plaintes		Spécialiste Sauvegarde sociale			10 000
7	Suivi évaluation du PMPP( mise à jour et diffusion semestrielle)		Responsable Communication PISEN			10 000
	Total					130 000

### 7.3 Fonctions et responsabilités de gestion

La mise en œuvre de PMPP exige la désignation du personnel qui assumera les responsabilités de mise en œuvre et de gestion. Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement avec l'appui de la Banque mondiale est en charge de la mise en place de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) qui à son tour sera tenue pour responsable de la mise en œuvre de la mobilisation des parties prenantes pour le Projet en collaboration avec le comité national de préparation du PISEN, mis en place par le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement.

Au sein de l'équipe de l'UGP, le Responsable des sauvegardes Environnementale et sociales, sera chargé de coordonner les activités du PMPP en phase PPA. En phase mise en œuvre du PISEN, ce sera le Spécialiste en Sauvegarde Sociale qui aura cette charge en étroite collaboration avec d'autres spécialistes dont le Spécialiste Communication et le Spécialiste Environnement ainsi que le Spécialiste Développement Communautaire et Engagement Citoyen. Le Coordonnateur du Projet et le Spécialiste en Suivi et évaluation apportent également un appui conséquent au PMPP.

Les questions/commentaires sur le Projet doivent être adressés aux contacts de ces personnes. Le tableau en annexe 10 sera mis à jour dès que les noms et les contacts des responsables qui seront désignés lors de la préparation et au démarrage du projet sont connus.

#### **7.4 Suivi et reporting du PMPP**

Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer les activités d'engagement des parties prenantes:

- Nombre de réunions de différentes sortes (audiences publiques, ateliers, rencontres avec les dirigeants locaux, etc.) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants;
- Nombre de parties prenantes incluses dans le registre dédié au suivi des parties prenantes;
- Nombre de suggestions et de recommandations reçues par l'UGP à l'aide de divers mécanismes de rétroaction à savoir les feed back à l'issue des réunions et des publications sur le projet ;
- Nombre de publications couvrant le projet dans les médias ;

En plus, le suivi adressera les indicateurs visés à la section précédente et portant sur les griefs. Toutefois, les indicateurs relatifs aux griefs seront recueillis sur une base trimestrielle, conformément à la section 6.7.6 ci dessus.

D'autres indicateurs pertinents peuvent être recueillis chaque année. Le PMPP sera mis à jour annuellement au cours des premières phases de travaux et de construction, et tous les deux ans pendant les opérations.

**NB** : Outre les indicateurs ci-dessous évoqués, le PMPP doit s'intéresser aux objectifs spécifiques, les traduire en indicateurs pour voir s'ils ont été atteints.

## ANNEXES

### Annexe 1 : Synthèse des parties intéressées par le Projet et nature des intérêts

Voir également section 4 .2 et 4.3 ci-dessus.

Parties prenantes intéressées	Nature de l'intérêt dans le Projet
<p><b>Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement :</b>            Secrétariat Général            Secrétariat Permanent du PANGIRE            Direction Générale de l'Hydraulique            Direction Générale des Ressources en Eau            Direction Général de l'Assainissement            Direction Générale des Patrimoines des Eaux du Niger            Direction des Études et de la Programmation            Direction des Marchés Publiques et des Délégations des Services Publiques            Direction des Ressources Financières et du Matériel            Centre de Formation aux Techniques de l'Eau et de l'Assainissement</p>	<p>Assure la maîtrise d'ouvrage, représentant de l'État dans la supervision générale du projet.</p>
<p><b>Ministère de l'Agriculture et Ministère de l'élevage :</b>            Secrétariat Général            Direction Générale de l'Agriculture            Direction Générale du Génie Rural            Direction Générale de la Production et des Industries Animale            Direction des Etudes et de la Programmation            Direction des Marchés Publiques et des Délégations des Services Publiques            Direction des Ressources Financières et du Matériel            Le Secrétariat Permanent du Code Rural            L'Office National des Aménagements Hydro Agricoles (ONAHA)</p>	<p>-Assure la maîtrise d'ouvrage et ou maîtrise d'œuvre pour les volets irrigation et sécurité alimentaire.            -Intervient dans l'évaluation des coûts précis d'indemnisation des cultures,            - Intervient dans l'appui conseil aux agropasteurs pour la prise en compte de leurs préoccupations.</p>

<b>Parties prenantes intéressées</b>	<b>Nature de l'intérêt dans le Projet</b>
L'Institut National de Recherches Agronomiques du Niger (INRAN) Le Réseau des Chambres d'Agriculture (RECA)	
<b>Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification.</b> Secrétariat Général Direction Générale des Eaux et Forêts Direction Générale du Développement Durable et de Normes Environnementales Bureau Nationale des Évaluations Environnementale Direction des Études et de la Programmation Direction des Marchés Publiques et des Délégations des Services Publiques	Rôle de supervision environnementale et sociale, contrôle la bonne exécution du plan environnemental et social issu de l'EIES.
<b>Ministère de la Santé Publique (MSP) :</b> Secrétariat Général Direction Générale de la Santé Publique Direction de l'Hygiène Publique et de l'Éducation pour la Santé Direction des Études et de la Programmation LANSPEX Directions Régionales de la Santé Publique	-Intervient pour des aspects transversaux de la qualité de l'eau, de l'hygiène et Assainissement. - Prévention et suivi des maladies professionnelles Intervient dans le traitement et/ou le suivi des cas d'épidémies et des activités de sensibilisation contre les IST, le VIH/SIDA, le covid 19 ou autres maladies.
<b>Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant :</b> Secrétariat Général Direction Générale de la Promotion de la Femme Direction des Études et de la Programmation	-Intervenir sur les aspects d'inclusion sociale et de genre.
<b>Ministère du Plan :</b> Secrétariat Général	- Ministère de tutelle administrative de tous les projets de Développement du pays.

<b>Parties prenantes intéressées</b>	<b>Nature de l'intérêt dans le Projet</b>
<p>Direction Générale de la Programmation du Développement, DGPD</p> <p>Direction de la Programmation</p>	
<p><b>Ministère chargé du Travail et de l'emploi :</b></p> <p>Direction générale du travail,            Direction générale de l'emploi,            Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS),            Les inspections régionales de travail,            Directions régionales de la main d'œuvre</p>	<p>Suivi du respect de la réglementation du Travail, notamment les conditions de travail et d'hygiène.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutte contre les Maladies Professionnelles.</li> <li>- Suivi de la qualité des relations entre les salariés et les employeurs dans la double perspective de la protection des travailleurs et de la compétitivité de l'économie.</li> </ul>
<p>Secteur privé des BTP, Hydraulique, Assainissement, Irrigation et,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les bureaux d'études et de contrôle</li> </ul>	<p>Entreprises BTP et Bureau de contrôle -</p>
<p>Collectivités territoriales concernées par le projet à savoir les mairies.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion de l'environnement local et participeront à l'identification des sites et au suivi des PGES et des PAR</li> <li>- Planification et aménagement communal.</li> <li>- Développement économique et social.</li> <li>- Gestion de l'environnement et des ressources naturelles.</li> <li>- Recouvrement des redevances sur le périmètre communal.</li> <li>- Facilitation sociale,</li> <li>- Délivrance pièces d'état civil et légalisation des actes.</li> </ul>
<p>Organisations de la société civile concernées par le développement dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, de l'agriculture, de l'Environnement et de la Santé..</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Défense des intérêts des communautés.</li> <li>- Alliés lors des médiations sociales.</li> <li>- Intervention dans le processus de gestion des litiges.</li> <li>- Appui à la mise en œuvre du plan de communication et à l'accompagnement social.</li> </ul>
<p>Chefs de quartiers ou de villages &amp; Dignitaires locaux (autorités religieuses, notamment)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alliés</li> <li>- Intervention dans le processus de gestion des litiges.</li> <li>- Gestion de la mobilisation des communautés locales.</li> <li>- Délivrance d'actes de résidence</li> </ul>

<b>Parties prenantes intéressées</b>	<b>Nature de l'intérêt dans le Projet</b>
Media : Radios, Télévisions et Presse écrite des régions concernées par le projet.	- Diffusion de l'information dans la zone d'étude du Projet et au-delà. - Canaux de communication
Porteur du Projet/Unité de Coordination du Projet	Coordination de la réalisation des activités du Projet dans le respect des délais et dispositions requises - Mise à œuvre du PMPP - Information et implication des parties prenantes - Assurance du respect des engagements pris en rapport avec les parties prenantes - Veille à la prise en charge des besoins et intérêts des populations - Veiller à la transparence du processus - Gestion et suivi du mécanisme de gestion des griefs
Partenaires financiers/ Bailleurs de fonds : Banque Mondiale -	-Appui financier. - Supervision des activités du Projet. - Garant de la participation des parties prenantes. - Contrôle les ressources.
Les crieurs publics	Chargés d'informer les habitants dans les marchés, carrefours,

## **Annexe 2 : Parties prenantes publiques concernées du PISEN**

<b>Ministères</b>	<b>Directions et autres structures concernées</b>
Ministère du Plan	Secrétariat Général
	Direction Générale de la Programmation du Développement, DGPD
	Direction de la Programmation
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Secrétariat Général
	Secrétariat Permanent du PANGIRE
	Direction Générale de l'Hydraulique
	Direction Générale des Ressources en Eau

<b>Ministères</b>	<b>Directions et autres structures concernées</b>
	Direction Général de l'Assainissement
	Direction Générale des Patrimoines des Eaux du Niger
	Direction des Études et de la Programmation
	Direction des Marchés Publiques et des Délégations des Services Publiques
	Direction des Ressources Financières et du Matériel
	Centre de Formation aux Techniques de l'Eau et de l'Assainissement
	Les 8 Directions Régionales de l'Hydraulique et de l'Assainissement
Les Ministères de l'Agriculture et de l'Élevage	Secrétariat Général
	Direction Générale de l'Agriculture
	Direction Générale du Génie Rural
	Direction Générale de la Production et des Industries Animale
	Direction des Études et de la Programmation
	Direction des Marchés Publiques et des Délégations des Services Publiques
	Direction des Ressources Financières et du Matériel
	Le Secrétariat Permanent du Code Rural
	L'Office National des Aménagements Hydro Agricoles (ONAHA)
	L'Institut National de Recherches Agronomiques du Niger (INRAN)
	Le Réseau des Chambres d'Agriculture (RECA)
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification.	Secrétariat Général
	Direction Générale des Eaux et Forêts
	Direction Générale du Développement Durable et de Normes Environnementales
	Bureau Nationale des Évaluations Environnementale
	Direction des Études et de la Programmation
	Direction des Marchés Publiques et des Délégations des Services Publiques
Ministère de la Santé Publique	Secrétariat Général
	Direction Générale de la Santé Publique
	Direction de l'Hygiène Publique et de l'Éducation pour la Santé
	Direction des Études et de la Programmation
	LANSPEX

Ministères	Directions et autres structures concernées
	Directions Régionales de la Santé Publique
Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant	Secrétariat Général
	Direction Générale de la Promotion de la Femme
	Direction des Études et de la Programmation

### ANNEXE 3 : FICHE D'ENREISTREMENT ET DE TRAITEMENT DE PLAINTE

Nom du projet :

Stade de développement (conception, travaux, exploitation) :

Date de réception de la plainte: \_\_\_\_\_

Date limite de traitement de la plainte

Quartier ou Village de ..... Commune de-----

Département de ..... Région de :.....

Dossier N°.....

#### 1. PLAINTE

Nom et prénom (s) du plaignant : .....

Adresse : .....

Quartier : .....

Nature du préjudice objet de la plainte : .....

Description de la plainte : .....

[Le cas échéant, les photos, documents, ou autres justificatifs sont à inclure en pièce jointe]

A ....., le.....

\_\_\_\_\_  
Signature du plaignant

Observations de l'autorité locale chargée de la médiation :

.....

.....

.....

.....

A ....., le.....

\_\_\_\_\_  
(Signature de l'autorité locale)

**2. RÉPONSE DU PLAIGNANT :**

.....  
-----

A ....., le.....

\_\_\_\_\_  
Signature du plaignant

**3. RÉSOLUTION**

:

.....

A ....., le.....

Nom et prénom (s) de l'Agent ayant reçu la plainte :

Contacts :

#### ANNEXE 4: Modèle Journal de consultation

Le but du journal d'activité est de recueillir des informations sur lesquelles, les parties prenantes ont été consultées. Il est important de conserver ce journal afin de pouvoir documenter l'implication des parties prenantes durant toutes les phases du projet.

Membres de l'UCGP	
Méthode (encercler): Email Téléphone Rencontre	
Partie prenante consultée Date du premier contact: Nom: Structure: Téléphone: Email:	
Objet de la consultation (brève description)	Matériel et/ou informations demandé(e)s / reçu(e)s
Suivi, notes ou observations ..... ..... ..... ..... ..... .....	

Pour les communications ultérieures avec la même personne, remplir le tableau ci-dessous

Dates	Informations demandée/reçues	Notes ou observations

#### Annexes 5 : Modèle de rapport de Consultation

##### RAPPORT DE CONSULTATION

<b>Date de la consultation</b>		
<b>Lieu de la Consultation</b>		
<b>Objet de la consultation</b>		
	<b>Organisation</b>	<b>Nom et Fonction</b>
	1	
	2	
	3	
	4	
	5	

<b>Parties prenantes consultées</b>	<b>6</b>	
	<b>7</b>	
	<b>8</b>	
<b>Points de discussion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ .....</li> <li>➤ .....</li> <li>➤ .....</li> </ul>	
<b>Recommandation</b>		

**NB : joindre photo de la consultation et feuille de présence.**

**NNEXE 6 : Formulaire de Feedback du projet aux populations ayant bénéficiées de consultations publiques en réponse à leur préoccupations ou questions.**

Contact de l'UCGP	Date de consultation	Lieu de la consultation
Nom et statut de la partie prenante	Adresse:	Email
	Tél:	
Problèmes / sujets soulevés	Résumé des résultats de la consultation	
Y'a t-il une information importante qui a été négligée?		
Y'a t-il une autre partie prenante importante que nous devrions consulter?		
Qu'est-ce qui vous intéresse le plus dans les projets?		
Quelles sont vos appréhensions sur les projets?		
Quelles informations aimeriez-vous qu'on partage avec vous? Par quel canal?		
Quelles sont vos suggestions et recommandations?		

## ANNEXE 7 : Formulaire boîte à question

<b>Date</b>	<b>Nom du soumissionnaire &amp; Coordonnées</b>	<b>Partie prenante</b>	<b>Question, commentaire, suggestion</b>	<b>Nom et coordonnées du responsable projet auquel la question, le commentaire ou la suggestion a été soumis</b>	<b>Réponse donnée au soumissionnaire et le mode de transmission</b>	<b>Date de la transmission</b>

## ANNEXE 8 : Principes de consultation et d'engagement des parties prenantes

### 8.1 Réunions publiques d'information et de consultation (Consultations publiques ou consultations communautaires)

Les assemblées au niveau communautaire rassemblent différentes parties prenantes locales, généralement en présence de l'autorité locale et dans un cadre formel (comme une audience publique, présidée par l'autorité locale et dont le compte rendu est dûment rédigé). Ces réunions sont utiles pour les raisons suivantes :

- Elles rassurent le public local sur le soutien que le projet a reçu des autorités ;
- Elles sont appréciées comme un effort de transparence et de partage de l'information;
- Elles offrent l'opportunité de transmettre des informations à un grand nombre de personnes et complètent les petites réunions en rassurant le public local sur le fait que la communication échangée lors de petites réunions correspond à la communication « officielle ».

Par contre, les réunions publiques présentent également un certain nombre d'inconvénients qui font qu'elles doivent être soigneusement préparées et organisées, et aussi qu'elles ne peuvent pas être utilisées comme l'unique outil de consultation dans un plan d'engagement. Ces inconvénients et risques sont notamment les suivants :

- Compte tenu de l'audience nombreuse, et même si un facilitateur ou président expérimenté est utilisé, la réunion publique peut échapper au contrôle du promoteur si par exemple certains participants provoquent un chahut délibéré pour manifester leur opposition au projet ; la réunion peut alors se trouver « prise en otage » par un petit groupe, ce qui empêche la majorité d'accéder aux informations qu'ils souhaitent obtenir ;
- La participation effective de tous les présents est difficile à obtenir, et dans la pratique se sont certains leaders qui vont généralement prendre la parole, voire monopoliser le débat, alors que les vulnérables, les jeunes, ou les femmes peuvent éprouver des difficultés à se faire entendre dans ce type d'événements.

En conclusion, la réunion publique d'information est un outil indispensable car elle apporte la transparence nécessaire à la divulgation de l'information (tout le monde entend) mais elle doit être complétée par d'autres outils pour permettre une réelle consultation inclusive et à double sens (tout le monde ne se fait pas entendre). Les réunions publiques d'information seront utilisées avec les catégories suivantes de parties prenantes : (i) Personnes affectées par le Projet ;(ii) Organisations de la société civile ; (iii) Résidents des villages voisins du Projet affectés directement ; (iv) Entrepreneurs et autres représentants du secteur privé susceptibles d'être intéressés par le Projet.

## **8.2 Journées Portes Ouvertes :**

La Journée Portes Ouvertes est une méthode de consultation très efficace. Les principes de cette méthode sont les suivants :

- Pendant deux à trois jours, le Projet organise un point d'information dans un lieu déterminé auquel le public peut accéder librement à l'heure qui lui convient ;
- Des documents, graphiques, vidéos, photos, cartes, affiches, présentations sont disposés dans ce point d'information et sont mis à la libre disposition des participants, qui peuvent circuler librement entre des panneaux d'affichage ou suivre des vidéos ou présentations sur ordinateur sous la conduite de représentants du Projet;
- Le personnel du Projet est présent et contribue à guider les visiteurs, présenter les informations et matériaux disponibles, et à répondre aux questions éventuelles ;

- Les passages de membres du public sont consignés dans un registre (nominatif, sauf si la personne concernée s'y oppose), de même que leurs questions ou préoccupations, voire plaintes ; à utiliser
- Dans le cas où le personnel présent ne peut répondre à une question, celle-ci est consignée pour qu'une réponse puisse lui être apportée plus tard ;
- Le point d'information peut être mis en place dans un bureau de l'Administration si disponible, dans un conteneur aménagé à cette fin, voire dans une caravane ou similaire ;
- La présence du point d'information sur le site est notifiée aux populations concernées par toutes voies appropriées (presse, radio, affichage, communication directe dans les villages).
- La Journée Portes Ouvertes est documentée par la prise de photos vidéo, et les registres mentionnés plus haut, qui doivent faire l'objet d'une synthèse permettant de faire ressortir les principales préoccupations des populations et les réponses apportées ou demeurant à apporter.
- il est souhaitable que les Journées Portes Ouvertes soient organisées en sus de la (ou des) réunions de consultations publiques effectuées dans le cadre des évaluations environnementales et sociales ? Ceci permet d'éviter les principaux inconvénients notés à la section précédente pour les réunions publiques, et en particulier le risque de « prise en otage » mentionné plus haut.

### **8.3 Réunions de « Focus groupes » de discussion :**

L'objectif d'un focus groupe est de rassembler les parties prenantes ayant les mêmes intérêts ou les mêmes caractéristiques communes dans une réunion pour discuter de sujets spécifiques d'une manière ciblée. Par exemple, les méthodes de groupes de discussion peuvent être utilisées pour étudier des questions qui sont pertinentes pour des groupes ou des sous-groupes spécifiques d'une communauté comme les jeunes, les personnes âgées, les femmes, etc.

### **8.4 Forum, ateliers et expositions :**

Des forums et des ateliers rassemblent diverses parties prenantes et sont des outils puissants pour partager des idées, établir un consensus et développer l'engagement. La clé est de structurer ces sessions pour qu'elles ne soient pas une série de discours représentant des positions formelles enracinées, mais de véritables ateliers avec une combinaison de discours et de sessions de brainstorming moins formelles. Des ateliers thématiques peuvent être organisés autour d'un sujet spécifique d'intérêt général où les parties prenantes aux niveaux local et national sont impliquées.

### **8.5 Entretiens individuels**

Cette méthode est un excellent moyen d'établir des relations personnelles et est souvent utilisée pour mobiliser les autorités locales et les dirigeants locaux. Il est important d'établir des attentes avec l'interlocuteur sur la façon dont l'information sera utilisée et la gamme d'autres personnes à consulter, donc personne n'est déçue si toutes ses idées ne sont pas

reflétées. Il s'agit d'un moyen efficace de recueillir les commentaires d'un grand nombre de personnes prises individuellement. Ils sont utilisés par exemple dans le processus d'acquisition des terres. Pour devenir un outil de consultation efficace, les enquêtes doivent être suivies de mécanismes de dialogue et de recherche de consensus.

### **8.6 Médias de masse**

Les médias de masse (journaux, radios, télévisions, sites web) offrent des possibilités de diffusion de l'information par les moyens suivants :

- Des communiqués de presse pour tenir la presse au courant des principaux jalons du développement du projet ;
- Des entrevues avec la Coordination du Projet ;
- Des visites de sites organisées pour les journalistes.

### **8.7 Commissions ou comités locaux**

Des commissions et comités peuvent être établis au niveau local, départemental ou régional, afin de surveiller certaines activités sensibles du Projet (par exemple, recrutement local, suivi du PGES et du Mécanisme de gestion des plaintes, et acquisition de terres au niveau local, impact sur les personnes vulnérables). Ces comités et commissions mixant les représentants du Projet, les représentants de la société civile et de la communauté, et les autorités administratives et locales ou des organes locaux peuvent permettre un engagement régulier et efficace avec les parties prenantes.

### **8.8 Brochures sur le projet**

Le Projet PISEN élaborera une brochure simplifiée de présentation du Projet PISEN présentant les informations suivantes pour une large diffusion :

- Objectifs du projet et caractéristiques clés, y compris l'emplacement exact et les principales infrastructures à construire ;
- Les principaux impacts environnementaux et sociaux du projet ;
- Le Mécanisme de consultation du projet ;
- Le mécanisme de gestion des plaintes ;
- La Disponibilité de la documentation (quoi, où) ;
- Les Informations de contact.

Cette brochure sera divulguée sur le site Internet du projet et sera également disponible et dans les bureaux de l'administration locale (Préfectures et Mairies).

Le Projet pourrait préparer périodiquement (semestriel ou trimestriel) une brochure de présentation du Projet présentant les informations suivantes pour une large diffusion :

- Réalisations clés du projet au cours du dernier trimestre (construction de nouveaux objets, sécurité des employés, investissement communautaire ou autres), avec illustrations et photographies pertinentes ;

- Principales activités de consultation au dernier trimestre ou semestre ;
- Événements importants ;
- Toute activité de responsabilité sociétale ou autre ;
- Indicateurs d'emploi (nombre d'employés locaux pour les travaux (entreprises principales et sous-traitants) désagrégées par sexe ;
- Nouveaux documents disponibles ;
- Rappels sur les requêtes et les plaintes, et les informations de contact.

### **8.9 Site web du projet**

Le projet PISEN ouvrira un site Web dédié où les informations sur le projet seront mises à la disposition du public, et seront régulièrement mises à jour avec de nouveaux messages informatifs, communiqués de presse et offres d'emploi. Le site Web du projet comprendra une feuille de commentaires où toute partie touchée ou intéressée pourra déposer une requête ou une plainte. Ces fiches seront suivies quotidiennement (alerte par e-mail aux personnes concernées de l'équipe du projet), avec l'obligation d'accuser réception dans un délai maximum de 7 jours calendaires et de répondre dans un délai maximum de 30 jours calendrier.

### **8.10 Visite des sites du projet**

Les visites sur les sites du projet consistent à amener de petits groupes de parties prenantes (députés, élus locaux, journalistes, représentants des organisations de la société civile) à visiter les sites du projet et à transmettre des informations sur les impacts environnementaux et sociaux et les mesures d'atténuation. La visite des installations du projet par des groupes de jeunes et d'écoliers peut également être efficace car elle peut donner une idée de l'objectif général du projet, susciter l'intérêt, l'appropriation locale et fournir des informations sur les formations supérieures soutenues par le **projet**.

### **8.11 Point focal de liaison dans les localités**

Il est de bonne pratique pour un projet de ce type de créer un point focal de liaison facilement accessible, situé dans la zone du Projet. Il peut être un responsable de la Direction communale ou départementale ou régionale de l'hydraulique et de l'Assainissement. Il assurera les missions suivantes :

- Lieu de sensibilisation, en face-à-face individualisé, ou en réunions de groupe ;
- Permet l'accompagnement des personnes dans la constitution des dossiers, notamment en vue des compensations ;
- Constitue un « guichet unique » dans le sens où toutes les informations sont disponibles au même endroit et toutes les démarches relatives à la compensation peuvent être faites au même endroit (y compris réception et explication des offres de compensation, signature des accords de compensation, formalités diverses) ;
- Constitue un lieu de réunion, par exemple pour le Comité de Suivi prévu par le PAR;

- Sert pour la réception et le traitement des plaintes et réclamations. Le principe du bureau de liaison est que les personnes affectées par le Projet n'ont pas besoin de se déplacer dans les multiples administrations concernées, mais que tous les services dont ces personnes ont besoin (information, plaintes, validation des documents, accès au crédit et préparation des divers dossiers nécessaires) peuvent être assurés dans un lieu unique. Le personnel de liaison du Projet est à la disposition des visiteurs aux heures ouvrables. Le bureau de liaison permet de véhiculer l'information et d'organiser la consultation sous plusieurs formes :
  - Entrevues en tête à tête (voir ci-dessus) ;
  - Réunions en focus groupes ou similaires ;
  - Affichage ;
  - Salle de lecture (accès à des documents volumineux sous forme papier tels que l'Étude d'Impact ou le PAR).

## **ANNEXE 9 Listes des participants aux ateliers régionaux d'enrichissement et d'appropriation du PMPP du PISEN**

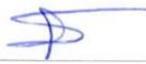
**Atelier d'enrichissement et d'appropriation du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes, PMPP du Programme de la Plateforme de Sécurité de l'Eau au Niger, PISEN**

Région de : Diffa

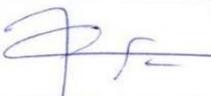
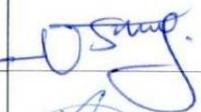
Date : avril 2021

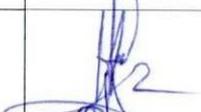
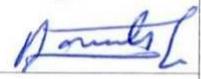
Lieu : Salle de réunion du

**Liste des participants à l'atelier**

Atelier d'enrichissement et d'appropriation du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes, PMPP du Programme de la Plateforme de Sécurité de l'Eau au Niger, PISEN				
N°	NOMS PRENOMS	STRUCTURES	ADRESSES : Téléphone et E-mail	SIGNATURES
1	Madi Zarami Ibrahim	DRER/DA	96 98 49 76 madizarami@yahoo.fr	
2	Mamadou Boukou poulo	FALPAD/DA	96-08-47-96 boukouamadou@gmail.com	
3	Djalo Madam ARI	FCMN/Ni ga	99777874 djaloari9@gmail.com	
4	Mme Na Pramadore Samira	DRDC/AT	96 92 44 24	

Atelier d'enrichissement et d'appropriation du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes, PMPP du Programme de la Plateforme de Sécurité de l'Eau au Niger, PISEN				
N°	NOMS PRENOMS	STRUCTURES	ADRESSES : Téléphone et E-mail	SIGNAT
5	Oumar Talam Adama	DRH/A/DA	96154873 omatalam@yahoo.fr	
6	Kiari Arifa Mamantar	DRPO	96555408 kiariaufamamantar68@gmail.com	
7	Hme Seydou Fantana	DRH/SAR	fantanaoustapha43@gmail.com	
8	Mamadou E.H. Ousmane	DRA/Doffa	madouousmane86@gmail.com	
9	Dounama Adom	ONG DEMI-E	96374081 adounama11@gmail.com	
10	Yakouba Abdou Romane	DRB/LCD	90866780 aydounkattoua2015@gmail.com	
11	Aissata Hamadou	AP/CONGAFEN	96470822/90963556 -	
12	Issaka Abdou Ali	Conseil Régional	89044888 issaka273@gmail.com	

Atelier d'enrichissement et d'appropriation du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes, PMPP du Programme de la Plateforme de Sécurité de l'Eau au Niger, PISEN				
N°	NOMS PRENOMS	STRUCTURES	ADRESSES : Téléphone et E-mail	SIGNATURES
13	Alkaly Abdoul Karim	ProDAF - Diffa	alkaly.abdoulkarim@prodaf.net	
14	Hamane ALMAJIK	DRE/LCD	badamami63@gmail.com	
15	Saidou Hatto	DRA/Diffa	saidou_matto@yahoo.fr	
16	Nouhou Ouhm Sontey	DRSP/D A	nasnoussoula@gmail.com	
17	Lawan Karimou A. Taki	ANPE/DIFFA	mahamantakeclawana@gmail.com	
18	Yahaya Godi	SC/Gouvernorat	89721414	
19	Sani Elhaji Adamou	ADELIS	96 26 27 33	
20	Ilhu Chertou	ENISAB	96 89 18 98	

Atelier d'enrichissement et d'appropriation du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes, PMPP du Programme de la Plateforme de Sécurité de l'Eau au Niger, PISEN				
N°	NOMS PRENOMS	STRUCTURES	ADRESSES : Téléphone et E-mail	SIGNATURES
21	Rabiou Rabiou	SP/PANGIRE	96966236 harabiou@yahoo.fr	
22	Gabou Mohamadou Habibou	BNEE/ME/CA	96278447 rabigabou@gmail.com	
23	Hachoum Abdou	DRH/A	96276444 hachoum.abdou@gmail.com	
24	Malam Kiari Ari	CNSS	AriKaou Malam Kiari@gmail.com 96326532	
25	Maman Moussa Moussa	Société civile	mamanmoussa.moussa@gmail.com	
26	Rabou Abdou Moussa	DRH/A/DA	91173568 rmoise2020@yahoo.fr	
27	Aboubé Warzajam Adamou	Préfet Difa	9636 9614	
28	Soli Hassane	DRH/A/DA	96870549 soli.hassane@yahoo.fr	

**ANNEXE 10 - Equipe de gestion du PMPP**

<b>Numéro</b>	<b>Personne de contact</b>	<b>Adresse physique</b>	<b>Contacts</b>
1	Coordonnateur du Projet		-Tél ..... -Cél ..... E-mail :.....
2	Spécialiste Sauvegarde Environnement		-Tél ..... -Cél : ..... E-mail :.....
3	Spécialiste en Sauvegarde sociale		-Tél : ..... -Cél : ..... E-mail :.....
4	Spécialiste en Communication sociale		-Tél : ..... -Cél : ..... E-mail :.....
5	Spécialiste en Suivi- évaluation.		-Tél : ..... -Cél : ..... E-mail :.....
6	Spécialiste Développement Communautaire et Engagement Citoyen		Tél : ..... -Cél : ..... E-mail :.....